

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 12 septembre 2018 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 12 september 2018 te 19u00**

M. le Président, Michel Eylenbosch :

J'ouvre la séance du Conseil communal. Comme c'est la première séance qui suit les élections, je voudrais tout d'abord féliciter les personnes qui ont été réélues ou qui sont élues pour la prochaine mandature, et je voudrais commencer aujourd'hui déjà par remercier ceux qui malheureusement, soit parce qu'ils ne se sont pas présentés et ça, c'était de leurs fait naturellement, ou bien ceux qui n'ont pas été réélus, les remercier pour le travail qu'ils ont fait et qu'ils feront encore pendant les deux Conseils communaux qui suivent, enfin celui d'aujourd'hui et celui du mois de novembre. Voilà, c'est de bon cœur.

(Applaudissements - Applaus)

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne vais rien ajouter à ce que vous venez de faire très bien, on aura encore l'occasion au mois de novembre, mais est-ce qu'on peut éventuellement suggérer de terminer notre Conseil ou de le commencer avec un petit verre pour se dire au revoir pour certains et bienvenue pour d'autres ? Ce ne sera pas pour le Conseil avec la prestation de serment, ce sera pour la dernière séance du Conseil de cette mandature. Je pense que ce serait intéressant et éventuellement même d'inviter ceux qui nous ont quitté en cours de route.

M. le Président :

Le Collège a entendu votre question et c'est à eux de prendre la décision. Merci Monsieur Ikazban.

POINTS INTRODUIITS EN URGENCE - PUNTEN INGEDIEND BIJ DRINGENHEID

M. le Président :

Dans ce Conseil, nous avons tout d'abord trois points qui sont introduits en urgence. Le premier qui concerne les marchés publics avec un rectificatif de l'avis de marché dans le cadre de la construction d'un espace public et d'une crèche au Quai de l'Industrie. Le deuxième concerne également le Département Infrastructures avec un marché public relatif à la reconversion d'un site qui est situé à Molenbeek en atelier, logement et espaces extérieurs. Il s'agit ici d'une non-attribution et de l'approbation de la relance de marché avec les adaptations de conditions. Et puis alors, il y a un troisième point qui concerne un règlement du GRH, concernant les horaires du personnel. Êtes-vous d'accord de mettre les points suivants en urgence ?

30. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marchés Publics - Marché de travaux relatif à la reconversion d'un site situé à Molenbeek-Saint-Jean en ateliers, logements et un espace extérieur, sis Quai de l'Industrie 75, 77, 79, dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Petite Senne ». - CDC 18.025 - Non attribution - Approbation de la relance du marché avec adaptations des conditions.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Opdracht voor werken betreffende de reconversiewerken van een site te Sint-Jans-Molenbeek in ateliers, woningen en een buitenruimte, gelegen te Nijverheidskaai 75, 77, 79, in het kader van het Duurzaam Wijkcontract «Zinneke».- Bestek 18.025 – Niet gunning - Goedkeuring van de herlancering van de opdracht met aangepaste voorwaarden.

31. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Construction d'un espace public et d'une crèche au Quai de l'Industrie 79, Rue de Liverpool 24, Rue Heyvaert 87 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Rectificatif de l'avis de marché et du cahier des charges - CDC 18.022.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Bouw van een publieke ruimte en van een crèche te Nijverheidskaai 79, Liverpoolstraat 24, Heyvaertstraat 87, 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Rectificatie van de aankondiging van de opdracht en het bestek - Bestek 18.022.

*32. GRH - Règlement de travail - Horaire du personnel ouvrier.
HRM - Arbeidsreglement - Uurrooster arbeiderspersoneel.*

M. le Président :

Voilà les trois points sont acceptés à l'unanimité.

A. Question d'actualité posée par Monsieur Ait Jeddig, Conseiller communal ISLAM, relative à l'occupation d'un bâtiment par le collectif "La Voix des Sans-papiers".

Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Ait Jeddig, Gemeenteraadslid ISLAM, betreffende de bezetting van een gebouw door het collectief "La Voix des Sans-papiers".

B. Question d'actualité posée par Madame Tamditi, Conseillère communale ECOLO, relative à l'occupation d'un bâtiment par le collectif "La Voix des Sans-papiers".

Actualiteitsvraag gesteld door Mevrouw Tamditi, Gemeenteraadslid ECOLO, betreffende de bezetting van een gebouw door het collectief "La Voix des Sans-papiers".

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président, ma question concerne cette occupation d'un immeuble par les sans-papiers. Le collectif La Voix des Sans-papiers a organisé l'occupation de l'immeuble situé au numéro 108 rue Vandenboogaerde, par 90 personnes. Cet immeuble se trouve juste en face de la salle où nous nous trouvons actuellement. Ce sont des femmes des hommes et des enfants en attente de régularisation. Alors que nous sommes aux portes de l'hiver, ces personnes se sont fait sortir d'un internat situé à Forest. Ils occupaient cet immeuble à titre précaire et ce bâtiment était la propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne vous dis pas qui est le Président, voilà. Il faut noter que cet immeuble est une propriété privée et que ces personnes en sont à leur 12^e déménagement sur deux ans ou un peu plus. Voici mes questions, à l'heure actuelle, les sans-papiers sont-ils toujours dans l'immeuble ? Cet immeuble est vide depuis quelques années, fait-il l'objet d'une demande d'un permis d'urbanisme ? Une convention d'occupation à titre précaire avec le propriétaire est-elle possible vu l'état de l'immeuble ? En cas de désaccord avec le propriétaire, une réquisition pour un temps déterminé est-elle envisageable ? Nonobstant ce

cas de figure, la Commune procédera-t-elle à l'expulsion des occupants du bâtiment ? En cas d'expulsion, une proposition de relogement sera-t-elle faite par la Commune ?

Je vous rappelle que notre commune s'est inscrite dans la liste des communes hospitalières et que la constitution, dans son article 21, reconnaît le droit au logement pour chacun. Merci pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci, ma question concerne évidemment la même thématique. Dimanche, nous avons accueilli un groupe de personnes sans-papiers qui sont venus s'installer dans un bâtiment. J'avais certaines questions, mais elles ont en partie fait l'objet d'une réponse par l'intervenante qui expliquait qu'il y avait déjà eu des contacts avec le propriétaire. J'aurais voulu savoir de manière précise quelles démarches ont été entreprises au niveau du CPAS, donc le travail concret des assistants sociaux à l'égard de ce public, travail structurel ? Est-ce que le CPAS ou d'autres opérateurs veillent à l'apport de vivres, de mobilier ou de couvertures ? Est-ce qu'il y a quelque chose de proactif qui est mis en place, soit par le CPAS ou d'autres structures communales, via la Croix-Rouge ?

Madame a rappelé, il y a des enfants qui font partie de ce collectif et qui logent au sein de ce bâtiment et donc, je voulais savoir si la Commune s'était assurée que l'ensemble des enfants étaient bien scolarisés, puisque je me doute que tous ces déménagements doivent être à chaque fois des déracinements pour les enfants et que s'ils étaient dans des écoles à Forest ou d'ailleurs, ce ne doit pas être évident pour les personnes de veiller quotidiennement à aller conduire leurs enfants parfois loin. Donc je voulais savoir si la situation de cet enfant a bien été étudiée ? Et également de savoir s'il y a des contacts avec le propriétaire et si une convention peut être mise en place, une convention d'occupation précaire pour leur garantir un logement durable et de veiller à ce que la scolarité des enfants puisse, si les parents sont demandeurs, se faire dans nos écoles ? Je voulais donc savoir quelles étaient les démarches concrètes entreprises par la Commune auprès du propriétaire ? Le logement est en effet inoccupé depuis quatre ans, je sais qu'en cas d'inoccupation du bien, c'est quand même quelque chose de répréhensible et donc est-ce qu'on permet aux propriétaires de payer moins s'il permet aux occupants de pouvoir s'installer durablement dans ce logement, de pouvoir construire quelque chose autant que faire se peut, et de pouvoir se poser et vivre aussi dignement que possible ? Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Bonsoir à toutes et tous, ce dimanche, un groupe de sans-abris qui par ailleurs sont sans-papiers, a donc ouvert ce bâtiment qui se trouve en face du Centre Communautaire Maritime, où nous sommes réunis aujourd'hui. En effet, il n'existe pas de bâtiments communaux qui pouvaient faire l'objet d'une telle occupation et donc, ce bâtiment de bureaux « Martini », pour lequel comme ça a été signalé, un projet de reconversion tarde à

se mettre en chantier depuis quatre ans, en sachant qu'un premier permis a expiré et qu'un autre est en voie d'expiration, le bâtiment fait l'objet d'une taxation depuis 2017. Ce sera la troisième année l'an prochain.

Face à la détresse de ces 80 femmes, hommes et enfants, j'ai été contacté par téléphone, une fois que le bâtiment a été occupé. J'ai eu la Bourgmestre au téléphone, j'ai également eu les chefs de file pour les informer de la situation et nous sommes restés en contact avec la Bourgmestre une bonne partie de l'après-midi et même au début de la soirée. Il y avait aussi des habitants qui se sont rendus sur place, certains sont membres de Commune hospitalière, je vous rappelle que Molenbeek avait adopté une motion à ce sujet. Ils sont venus pour montrer leur solidarité aux mouvements, et les agents de police, il y en a même un qui est ici ce soir dans notre salle, étaient aussi présents pour jouer l'apaisement, ce sont des agents de quartier.

Immédiatement, j'ai fait en sorte de contacter le Président du CPAS pour faire en sorte que des assistants sociaux puissent être envoyés, ce qui a été fait dès le lundi matin, en sachant que les sans-papiers disaient alors qu'ils souhaitent attendre la réunion avec les propriétaires, j'y reviendrai, pour entamer ce genre de visite et pour faire en sorte qu'une assistance puisse leur être donnée si nécessaire.

Vous avez posé énormément de questions, je vais essayer d'y répondre du mieux que je peux en étant le plus exhaustif possible. Les enfants qui se trouvent ici, ils commencent seulement à arriver de Forest, puisque dans un premier temps, il n'y avait pas d'eau, mais c'est maintenant rétabli. Il y avait très peu d'électricité dans le bâtiment et donc, comme ces enfants pouvaient encore rester à Forest, et qu'il faut aussi faire en sorte de bien ranger le bâtiment de Forest, il y a encore des enfants qui doivent déménager. D'après nos informations, il y a quatre enfants qui sont soit en bas âge et donc pas en âge scolaire, soit scolarisés à Schaerbeek et à Ixelles. A priori, ils souhaitent continuer leur année scolaire là où ils se trouvent.

Entre-temps, la Cellule logement s'est également rendue sur place pour dresser un état des risques éventuels. Il y a très peu de risques dans ce bâtiment, on peut dire que les quatre cinquièmes de ce bâtiment sont utilisables, même si c'est une situation extrêmement précaire puisque c'est un logement qui n'est pas destiné à accueillir du logement.

En lien avec la Bourgmestre, nous sommes parvenus dimanche à faire retomber la colère et la tension qu'on pouvait comprendre des propriétaires qui étaient assez surpris et nous avons pu les mettre autour de la table une première fois dimanche, mais aussi par la suite, dès lundi soir, à la Maison communale où nous avons vu le représentant des propriétaires et du Collectif la Voix des Sans-Papiers. Plusieurs options ont été évoquées, la première qui a notre faveur, c'est l'idée d'avoir une convention d'occupation précaire qui fixe un cadre et qui donne des assurances en termes de maintien du bâtiment dans un état correct, qui permette de faire en sorte que le bâtiment soit assuré, qui permette aussi le paiement de charges et qui permette de donner un délai qui évite que des travaux de reconversion du bâtiment soient retardés. C'est ainsi que lundi après-midi à la Maison communale, nous avons pu soumettre le même modèle de convention d'occupation précaire que celui que la Commune utilise pour ses bâtiments et qui passe régulièrement en Conseil communal.

Alors nous avons aussi étudié la question de la réquisition, sur les exemples d'Etterbeek, de Bruxelles et de Forest, mais ce n'est pas notre priorité. Notre priorité est d'arriver à une négociation qui aboutisse sur une convention d'occupation temporaire. Les principes ont été évoqués lundi sous la médiation de la Commune, de moi-même en l'occurrence et de la Bourgmestre, et nous espérons obtenir une réponse à ce sujet des

propriétaires pour la fin de la semaine. Ça nous semble être l'option la plus raisonnable dans cette situation-là.

Je pense avoir été suffisamment complet, je peux simplement rajouter que cette occupation va vraisemblablement en tout état de cause durer encore plusieurs semaines. La Commune sera attentive, comme elle l'a été par le passé dans d'autres situations, à ce que les personnes qui sont hébergées actuellement, puissent se trouver dans une situation la moins difficile possible sur le plan de la santé et de la sécurité, mais également pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de difficultés particulières avec les voisins et qu'au contraire, de la solidarité puisse se mettre en place entre les personnes, mais dans le cadre de la démarche à laquelle nous avons adhéré, de Commune hospitalière. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je vous remercie pour vos réponses, je vois que la priorité est à la négociation. L'expulsion n'est pas à l'ordre du jour, c'est très bien. Je rappelle quand même qu'ici, c'est une propriété privée, donc le propriétaire, sauf situation grave, a le droit de jouir de son bâtiment. Si je dis ça, c'est simplement pour vous dire que la Commune doit faire face à cette responsabilité et donc, il faut privilégier la négociation et essayer d'écrire une convention dans laquelle la Commune est pleinement partenaire, elle ne doit pas jouer simplement leur rôle d'arbitre. C'est le rôle des autorités publiques de trouver une solution, un logement pour ces personnes. Ces personnes sont en attente d'une régularisation et donc, c'est aux autorités publiques, et comme la constitution le dit en son article 21, qu'il y a obligation, selon la constitution, que chacun ait un logement, chaque personne se trouvant sur le territoire belge. Il faut privilégier la négociation et donc la Commune doit s'engager en étant pleinement partenaire et d'avoir la mainmise et de ne pas laisser ces deux partenaires, que ce soit le collectif des Sans-Papiers et le propriétaire, seuls sur le terrain. Ce n'est pas aux propriétaires d'arranger les problèmes qui se posent aux autorités publiques. C'est bien à la Commune de le faire puisque ces personnes sont sur le territoire communal et donc, c'est à la Commune de trouver une solution et de proposer éventuellement aux propriétaires vu que l'immeuble fait l'objet d'un permis d'urbanisme et même un second et ce, depuis quatre ans et donc, il faut trouver une compensation avec le propriétaire, que ce soit un financement ou d'essayer qu'il paye cette taxation due aux retards dans la réalisation du permis d'urbanisme qu'il a introduit.

Voilà, donc j'encourage la Commune en tant que qu'autorité publique à trouver des solutions et de s'impliquer pleinement, parce que là, pour moi, elle est responsable, comme les autorités publiques supérieures. Ces malheureux sans-papiers avec leur famille et leurs enfants viennent de se faire expulser, de se faire sortir d'un immeuble, d'un internat qu'ils occupaient alors que ce bâtiment appartenait à des autorités publiques, en l'occurrence la Fédération Wallonie-Bruxelles. Donc je trouve que c'est inadmissible que ce soit un privé qui doive pallier aux manquements des autorités publiques. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je voulais juste m'assurer que j'avais bien compris, le propriétaire paye bien depuis 2017 et donc, je voulais savoir si vous aviez quelque part fait en sorte qu'ils signent une convention d'occupation précaire en lui disant que s'il accepte, il payera moins, du coup ?

M. le Président :

Les réponses ont été données Madame Tamditi.

L'incident est clos.

C. Question d'actualité posée par Monsieur Ikazban, Conseiller communal PS, relative à la situation d'une famille suite à une procédure de radiation des registres de la Population.

Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Ikazban, Gemeenteraadslid PS, betreffende de situatie in een gezin na een procedure van schrapping van de registers van de Bevolking.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vais aborder une question au départ d'un fait qui a été relaté dans la presse, mais évidemment, il concerne plusieurs personnes et ici, il n'est nullement question de ma part de citer le nom de la personne et je vais essayer de ne pas donner trop de détails concernant ce dossier. Mais néanmoins, il s'agit des personnes qui sont radiées par la Commune, donc par le Collège qui approuve régulièrement des décisions de radiation et il se fait que le Collège, en date du 12 octobre, a radié une série de personnes, dont un couple et ses deux ou trois enfants qui en fait sont propriétaires, habitent sur place, travaillent. Donc ce ne sont pas du tout les gens qui déménagent, pour la maman, c'est même son premier domicile depuis qu'elle est mariée. Et donc, on constate dans ce dossier, après une multitude de démarches, que vraisemblablement, il y a eu une anomalie quelque part, je dis bien une anomalie, je n'ai pas dit une erreur, et donc, le problème, c'est que quand la personne est radiée, les conséquences pour la personne sont terribles. La personne se rend compte par hasard qu'elle est radiée en allant à la commune parce que elle devait passer un examen de conduite et qu'il fallait inscrire son guide et donc elle se rend compte de ça à ce moment-là, elle s'en rend compte aussi à la mutuelle, elle s'en rend compte à l'hôpital. Maintenant, le mari a peur qu'il ait un problème au niveau de sa banque. À titre personnel, Madame l'Echevine, parce que je vois que vous me regardez, donc c'est peut-être vous qui allez me répondre, quand j'ai déménagé dans la commune, j'ai dû attendre un an pour que ce soit effectivement inscrit dans ma carte d'identité. Je n'ai pas de faux domicile, je n'ai pas d'adresse fictive, j'habite vraiment là où j'ai déménagé et je vous assure qu'un mois, deux mois ou trois mois, ça peut arriver, je vous assure que je suis retourné à la Commune en demandant bien qu'on corrige le problème et on m'a dit : ne vous inquiétez pas, ça prend un peu de temps avant la réinscription. Eh bien pour moi, ça a pris un an ! Une des conséquences que j'ai eues personnellement, j'ai eu deux administrations publiques qui refusaient de m'envoyer des courriers à ma nouvelle adresse et qui continuaient à les envoyer légalement à mon ancienne adresse où je n'habitais plus. Je vais passer les autres détails parce que sinon, on va deviner de qui il s'agit, mais ce que je ne comprends pas, parce que des erreurs, des anomalies, ça peut arriver, mais quand on constate un dossier de ce type-là, pourquoi faut-il que la personne doive absolument tout recommencer à zéro, en tout cas, c'est ce qu'on lui a dit. D'ailleurs, la personne n'a pas pu le faire à l'administration

centrale, elle est allée ailleurs faire sa demande de réinscription et on lui a dit d'attendre que l'agent quartier passe et comme pas chance, il est en congé ou malade, ça prend beaucoup de temps. Est-ce que dans ces cas-là, en plus de ça la personne a reçu sa convocation pour aller voter et on ne sait pas pour qui elle a voté, mais donc c'est pour vous dire, on radie parfois des gens de manière tout à fait erronée et ça entraîne beaucoup de conséquences. Je m'interroge sur ce cas, sur plusieurs cas qui sont similaires et surtout, j'aimerais savoir s'il y a moyen de trouver une solution pour cette famille-là et pour les gens qui sont dans cette situation ? C'est ça l'objet de ma question d'actualité.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Je vais juste vous retracer l'historique de cette histoire-ci. Et puis, je répondrai à la question adjacente. Donc, une demande de radiation venant de la police est arrivée à la Commune et donc, le policier avait fait un état de la non-présence de la personne à son domicile, pour être clair quelqu'un a demandé à la police de faire une visite, la police est allée sur place, elle a constaté que la personne n'était pas là, que des voisins ont dit que la personne n'était pas là et donc, cette demande de radiation est arrivée à la Commune et comme ça se fait automatiquement, un courrier a été envoyé sur place pour dire qu'on a un constat de la police disant que vous n'étiez pas sur place et donc, si vous ne réagissez pas, vous allez être radiée. Cette personne est venue à la Commune pour dire qu'elle habite là et la personne au guichet lui a dit que le mieux, c'était d'aller voir l'agent de quartier et de s'arranger avec lui. La personne est donc retournée chez elle, elle a cherché à voir l'agent de quartier qui était en congé. Et puis, selon ses propres dires, elle a un peu oublié et donc cette démarche n'a pas été faite. Ceci n'empêche qu'il aurait été judicieux, plus que judicieux de marquer dans le dossier que la personne était passée à la Commune. Mais donc, la personne a oublié de contacter la police parce qu'il n'était pas là et qu'il était en vacances et après, avec la rentrée des classes etc., c'est sorti de sa tête. Le dossier est revenu sur la table vers une autre personne de l'Administration qui confirmait qu'il n'y avait pas eu de réaction ou en tout cas il n'y avait pas eu de deuxième visite domiciliaire au niveau de la police et donc, la radiation a été effective. Ce sont les faits, je ne dis pas que c'est bien ou pas bien, ce sont les faits tels qu'ils se sont passés. Donc effectivement, il y a eu des manquements, ça aurait dû être indiqué dans le dossier et deuxièmement la personne elle-même n'a pas été au bout de la démarche qu'on lui avait demandée de faire. Maintenant, cette personne, que doit-elle faire, elle doit simplement se représenter, ce qu'elle a fait, elle est venue à la Commune et on a pris contact avec la responsable des agents de quartier qui allait faire une visite au plus vite pour que tout soit arrangé le plus vite aussi. Donc pour ce cas-là, ça va se résoudre très très vite.

Maintenant la question, c'est vrai que les gens sont en difficulté, quand il y a comme ça des demandes de radiation, ce n'est pas une demande de la Commune, parfois c'est une demande des pensions etc., d'organismes supérieurs qui demandent une radiation en disant : nous n'avons plus de traces de cette personne ou nous n'avons plus de réponse de cette personne, voulez-vous bien demander à la police d'effectuer une visite. Ici, ce n'est pas la Commune qui a demandé, mais elle a eu en charge cette demande, ce rapport de police. Elle ne peut pas statuer, moi je veux bien entendre la personne, je la crois tout à fait quand elle me dit qu'elle habite là depuis toujours, mais l'Administration, elle reçoit le document de police, elle ne fait pas elle-même la visite et donc, elle se base sur un document officiel qui dit que nous attestons que cette personne n'est pas là. Voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. Mais c'est sûr que je comprends bien que les gens sont en difficulté et ce

sont des faits qui se sont juxtaposés et je pense que vous savez qu'en séance publique, je ne peux pas en dire plus.

M. le Président :

Merci Madame Gilles-Goris.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Madame Goris pour vos réponses. Mais vous savez, il y a combien de radiations par an à Molenbeek, 700, 800 ? Je pense que c'est la première fois que je viens ici avec une radiation. Ici, ce qui m'interpelle, c'est qu'il ne s'agit pas de quelqu'un qui déménage, qui a déménagé, c'est quelqu'un qui habite là depuis des années, depuis qu'elle est mariée, avec ses deux enfants et c'est son appartement, elle est propriétaire et donc, ce qui me dérange un peu, c'est qu'il suffit que quelqu'un parte en vacances un mois ou un mois et demi et qu'un voisin méchant avec qui elle ne s'entend pas, parce que ce qui m'interpelle, c'est que vous avez dit que quelqu'un avait demandé à la police de faire la visite. Moi ça me dérange vraiment. Et puis, pour ne pas aller plus loin, ce qui me dérange moi vraiment en tant que Conseiller communal, parce que je ne m'occupe pas du travail de la police, mais la personne a un problème et donc elle va à la Commune et elle se rend compte de ce qui se passe, vous-même dans votre réponse, vous vous rendez compte qu'il y a un souci, il y a une anomalie. J'ai été prudent, j'ai parlé d'anomalies. Et là, il y a un jeu de ping-pong, l'Administration ne peut rien faire directement, on lui conseille d'aller voir la police et quand elle va voir la police, ça ne va pas. Et donc moi, je trouve que dans ce genre de situation ou de cas, je trouve qu'il faut essayer de réparer rapidement le dommage parce que le corollaire à ça, c'est que Madame n'a pas pu passer son examen de conduite et je pense qu'elle va arriver à la fin et donc, qui va rembourser ça, qui va rembourser son investissement, à partir du moment où vraisemblablement, c'est une anomalie administrative entre la Commune et l'agent de quartier, ce n'est pas le citoyen qui est responsable et donc qui va payer, qui va dédommager la personne ? Ça c'est ma question essentielle.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Nous passons à la suite du Conseil, si vous avez besoin d'information complémentaire, Madame Gilles-Goris pourra vous les donner, mais comme le dossier est sensible, voilà.

**1. Secrétariat communal - Asbl Institut Decroly - Démission d'un mandataire au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale - Patricia Vande Maele.
Gemeentelijk secretariaat - Vzw Institut Decroly - Ontslag van een mandataris van de Raad van beheer en van de Algemene vergadering - Patricia Vande Maele.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

2. Enseignement francophone - Approbation de l'addendum au projet d'établissement de l'école n°17.

Franstalig onderwijs - Goedkeuring van het addendum aan het schoolproject nr.17.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

3. Petite enfance - Coordination des crèches communales - Crèche construite dans le cadre du Contrat de quartier durable » Petite Senne ».

Petite enfance - Coordination des crèches communales - Crèche construite dans le cadre du Contrat de quartier durable » Petite Senne ».

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

4. Evènements - Son amplifié - Adhésion à la centrale de marché pour la fourniture d'appareils de mesure, d'affichage et d'enregistrement sonores.

Evenementen - Versterkt Geluid - Aansluiting bij de opdrachtcentrale voor de levering van meetapparatuur, weergave en het opnemen van geluid.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

5. Classes moyennes - Marché du MARDI - Dispositions particulières pour les jours de marché coïncidant avec Noël et Nouvel An.

Middenstand - Dinsdagmarkt - Bijzondere schikkingen voor de marktdagen die samen vallen met Kerstmis en Nieuwjaar.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Vous nous demandez d'approuver la fermeture des marchés du mardi.

M. le Président :

Ce sont des jours fériés en Belgique.

M. Ait Jeddig :

Oui mais il y a des dimanches aussi et on permet parfois aux grandes surfaces qu'elles restent ouvertes ce jour-là. Donc je voulais savoir la compensation que vous donnez de 15 %, c'est vraiment minime par rapport au chiffre d'affaires que ces personnes vont perdre. Est-ce que ces marchands ont été consultés, est-ce qu'ils sont d'accord avec cette fermeture ou pas ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Très rapidement Monsieur Ait Jeddig, c'est une règle qui est d'application dans notre commune ainsi que dans d'autres communes du royaume depuis des décennies et évidemment les marchands, nous avons essayé il y a quelques années, essayé de pouvoir ouvrir, et très peu de marchands viennent les jours fériés. Donc les marchands sont avertis et eux-mêmes sont demandeurs qu'il n'y ait pas de marché les jours fériés. C'est d'application depuis plusieurs décennies. Et n'oublions pas que si nous ouvrons les jours fériés, le personnel communal qui gère le marché est payé évidemment d'une autre façon. Depuis un demi-siècle, depuis que je connais les marchés à Molenbeek, ça a toujours existé. C'est toujours d'un commun accord avec les marchands et je rappelle que faire travailler le personnel communal les jours fériés, ça a un coût pour la collectivité.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Si vous me dites que les marchands sont d'accord, pour moi il n'y a pas de problème, merci.

M. le Président :

Merci, pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

**6. Sports - Régie Communale Autonome MOLENSPORT - Approbation du projet des statuts - Plan d'entreprise triennal - Projet d'entreprise - Contrat de gestion.
Sport - Autonome gemeenteregie MOLENSPORT - Goedkeuring van het ontwerp van de staten - Driejaarlijks ondernemingsplan - Ondernemingsproject - Beheerscontract.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Ja, dank u Mijnheer de Voorzitter. Dus we hebben daarnet een uiteenzetting gehad, ik heb twee precieze vragen, kan u ons meedelen wat de kost is van de onderneming, die betaald is aan de onderneming Alternative TVA voor de prestatie. En een tweede vraag, ik heb dus, er is gesproken van eventuele subsidies door de Franse Gemeenschap, dus is het ook gekeken langs de kant van de Vlaamse Gemeenschap, de VGC, om eventueel subsidies te krijgen? Dank u!

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Avec mes collègues, nous avons bien entendu les explications en Sections réunies, juste avant la réunion du Conseil communal, concernant la création de cette Régie Communale Autonome. C'est un boulot colossal, c'est un boulot fastidieux qui a pris beaucoup de temps, un boulot qui a été réalisé par des gens, par les services, par des spécialistes, par l'Echevin qui est toujours en place pour l'instant, mais nous estimons néanmoins que c'est un projet d'importance qui va engager la Commune sur de longues années et qui va engager aussi les budgets de la Commune et par ailleurs, il est question de la récupération de TVA et mon collègue Achaoui et moi-même, nous ne sommes pas convaincus par l'explication qui a été donnée sur la récupération de TVA et je signale que si nous faisons une erreur avec ça, ça pourrait coûter très cher à la Commune. Donc évidemment ça peut rapporter beaucoup, mais ça peut coûter très cher si on fait une erreur. Et donc, nous estimons que pour des raisons de bienséance, vu que nous sommes au premier Conseil communal après les élections et qu'il y a une nouvelle majorité qui va être installée début décembre, nous pensons qu'il faut reporter ce point pour pouvoir permettre à tout un chacun de pouvoir l'examiner attentivement et consciencieusement puisque c'est une autre majorité qui devra porter un tel projet. C'est une question politique, une question d'éthique est aussi une question de courtoisie me semble-t-il. J'avais prévenu les uns et les autres avant le Conseil communal de cette position, et donc je ne prends personnes de court.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président, juste pour donner du grain au moulin de mon chef de groupe, absolument, nous partons du principe que ce genre d'engagement qui nous lie entre partenaires, est un engagement qui ne se prend absolument pas en fin de législature à l'avant-dernier Conseil communal, mais ça doit faire l'objet bien sûr d'un accord avec la nouvelle majorité.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le président, je vais essayer d'être le plus clair possible, d'abord Monsieur Berckmans, je vais demander au service de vous transmettre le coût réel de la mission qui a été donnée à Alternative TVA. Je rappelle que cette société a été désignée après un marché public, je n'ai pas le chiffre exact, je l'ai en tête, mais d'une manière assez vague. Je vais demander qu'on vous donne tous les détails de la décision, du montant qui a été attribué dans le cadre de cette mission.

Par rapport aux subsides, bien évidemment, nous nous inscrivons dans le cadre d'un processus de reconnaissance d'un centre sportif local qui nous ouvre les portes des subventions de l'ADEPS et pour ça, nous avons effectivement constitué un dossier et le dossier est finalisé pour pouvoir obtenir cette aide. Nous avons décidé, et c'est pour ça qu'il est intéressant que les statuts de la future régie soient bilingues, d'étudier les possibilités du côté néerlandophone. Ce n'est pas à exclure, mais disons que pour l'instant, dans le cadre du processus que nous avons mis en place, il était intéressant pour nous de pouvoir s'adresser à nos partenaires privilégiés ici, en Région bruxelloise, mais dans le futur, les futurs responsables qui auront en charge le sport, pourront chercher évidemment d'autres moyens de subventions et entre autres du côté néerlandophone.

Alors une question plus politique, je ne suis pas surpris évidemment de la réaction de la part des membres de l'opposition par rapport à ce projet qui, je le rappelle, a vu le jour il y a plus de deux ans. En tout cas, moi, je suis convaincu que mes collègues ici autour de la table partagent cette vision qui veut qu'on essaie de trouver les solutions les plus à même d'améliorer la situation de nos structures communales. Ici en l'occurrence, je vais rafraîchir la mémoire à certains, Molenbeek Sport était une structure qui fonctionnait sous statut d'ASBL et qui chaque année, était subsidiée, où le budget était suppléé par la Commune à concurrence de 1.100.000 € ou 1.300.000 €. Il y avait un mode de gestion très archaïque qui faisait que certaines législations, dont la législation européenne, n'étaient pas respectées. Je pense ici à un marché qui n'a jamais été fait concernant l'entretien des infrastructures, et toute une série d'autres choses, et il fallait qu'à un moment donné, on assume ce choix de moderniser cette structure, moderniser cette structure dans l'intérêt de nos concitoyens, faire en sorte qu'aujourd'hui, au lieu d'investir de l'argent dans cette structure à fonds perdus, parce que nous ne pouvons rien récupérer, alors qu'ici nous avons eu une démonstration parlante de la part des personnes qui ont été chargées de cette mission au sein d'Alternative TVA, que nous pourrions récupérer entre 200 et 300.000 € par an à travers cette récupération de la TVA. Alors, certains émettent des doutes, parce qu'évidemment ce sont d'autres qui ont mené cette initiative, mais moi je dis attention, il va y avoir un changement de majorité, mais je vais paraphraser une collègue à moi qui a été très claire, je n'accepterai pas moi, ni les membres de mon groupe, ni les membres de la majorité sortante, qu'on détricote des initiatives positives qui ont été mises en place pour améliorer la gestion de nos

infrastructures, l'améliorer d'abord sur le plan de la transparence, s'assurer qu'il y ait une transparence totale dans le cadre de la gestion et je pense que ça été démontré très clairement, les choses pourront être gérées d'une manière transparente et on pourra faire face aux concitoyens en disant voilà, nous nous occupons bien de vos deniers. Vos deniers sont bien gérés et ce qu'on a connu les décennies précédentes, c'est de l'histoire ancienne, d'ailleurs je vais paraphraser Catherine Moureaux, qui a dit que c'était une vieille façon de gouverner, ici à Molenbeek, nous n'en voulons plus, nous voulons une façon moderne, transparente et honnête de la gestion de nos infrastructures, de la gestion des deniers publics. Ce que nous proposons aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, chers membres du Conseil communal, c'est justement une structure moderne, nous ne sommes pas la première commune, ça a été dit, nous sommes la troisième ou la quatrième commune en région bruxelloise, il y a déjà à peu près 75 ou 80 communes du côté francophone à Bruxelles et en Wallonie qui ont décidé de se mettre sous statut de RCA pour pouvoir justement faire en sorte de limiter l'investissement des concitoyens dans la gestion de nos infrastructures sportives. 200 à 300.000 € par an, ce n'est pas rien. Et le momentum, ce n'est pas nous qui l'avons choisi, j'ai rappelé les écueils qui ont été évoqués par rapport au Ministère des Finances, parce que c'est vrai qu'il y avait il y a un certain temps des risques, parce que c'était quelque chose d'assez nouveau, d'ailleurs il y a des communes qui ont rencontré des difficultés, des communes d'ailleurs gérées par des socialistes, qui ont accepté de relever ce challenge et qui ont réussi justement sur base de ces expériences négatives, à faire en sorte que la législation soit améliorée. D'ailleurs vous avez bien vu que l'ordonnance qui concerne le financement des infrastructures sportives a été modifiée en mai 2018, justement pour permettre qu'on puisse financer la régie. Alors le projet que nous proposons aujourd'hui, c'est de vous donner un outil que j'ai initié avec mes collègues, mais un outil qui va vous permettre de bien gérer les deniers de la commune, faire en sorte que demain, vous puissiez dire nous avons bien géré les deniers de la commune, c'est une nouvelle ère qui s'annonce et nous assumons pleinement et nous remercions, vous l'avez fait Monsieur Ikazban, nous remercions ceux qui ont initié ces projets-là. Et donc faire reporter ceci, c'est dire que nous souhaitons revenir à la gestion ancienne, j'ose espérer que ce n'est pas le cas, j'ose espérer..., je peux terminer à Madame Piquard ?

Je suis dans le sujet parce que j'aime bien que les choses soient claires et que je sois bien compris. Je dis simplement qu'ici, ce que nous proposons, c'est une gestion moderne avec un nouveau management, avec du personnel qui va être reconnu dans son travail, faire en sorte que nous puissions faire en sorte de récupérer de l'argent pour mieux investir et améliorer nos infrastructures. Vous savez que l'argent fait défaut, nous avons des difficultés, 200 à 300.000 € par an qu'on peut récupérer grâce à ces nouvelles structures, je pense qu'on ne peut pas tout simplement cracher là-dessus. Donc le momentum, ce n'est pas nous qui l'avons choisi, ne croyez pas qu'on peut passer en stoemelings vite fait un projet, la veille de la mise en place de la nouvelle majorité. Non absolument pas, nous avons eu des écueils au niveau du Ministère des Finances, au niveau de la Région, parce que nous voulions aujourd'hui venir avec un projet finalisé et j'espérais sincèrement que l'explication qui je pense a été très pédagogique, qui a été faite par le représentant d'Alternative TVA vous seriez contents, mais apparemment pas. Donc moi en tout cas, je souhaiterais que l'ensemble des Conseillers communaux puissent valider ce projet qui vous est présenté aujourd'hui et demain, Monsieur Ikazban, c'est vous qui allez avoir le contrôle du sport à Molenbeek, donc c'est vous qui allez bénéficier de cette magnifique structure et donc je ne dis pas en tant que personne, je parle du parti socialiste, vous allez pouvoir à ce moment-là faire en sorte qu'elles soient bien gérées et vous allez nous montrer que vous en avez les capacités et les compétences, merci pour votre écoute.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je voudrais rappeler aux Conseillers que les règles du ROI précisent bien que ce sont ceux qui sont intervenus au début du Conseil et avant la réponse de l'Echevin qui ont encore la parole au deuxième tour. Donc Monsieur Achaoui, je suis désolé, mais je ne peux pas vous donner la parole. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On va redescendre un peu sur terre parce que je ne comprends pas très bien pourquoi l'Echevin des Sports sortants est aussi énervé, je ne comprends pas pourquoi il est aussi énervé, mais ce n'est pas grave, j'ai demandé très calmement et très poliment et très gentiment et j'ai expliqué pourquoi par rapport à ce point, et je n'ai jamais parlé du fond du dossier. Je n'ai jamais parlé de la pertinence de la création d'une régie, je n'ai jamais parlé de ne pas améliorer, ne vous inquiétez pas, quand on va prendre les choses en main, on va améliorer beaucoup de choses dans cette commune, la population nous a fait confiance pour ça.

J'entends que vous paraphrasez Catherine Moureaux, je lui transmettrai le message de votre part, si c'est ça que vous voulez, mais je voudrais quand même vous dire, soyons un peu sérieux, une Section réunie, chers collègues, organisée le jour du Conseil communal, une heure avant le Conseil communal, c'est du jamais vu en six ans ! Vous avez fait beaucoup de choses, beaucoup de contorsions en six ans, mais celle-là je ne l'avais jamais vue ! Une heure avant le Conseil communal, une Section réunie pour nous faire avaler la couleuvre et puis nous dire ici qu'il faut voter parce que sinon vous êtes des mauvais, vous ne voulez pas la transparence, vous ne voulez pas ceci, vous ne voulez pas cela, vous êtes des magouilleurs, vous êtes patati, vous êtes patata. Les élections, elles sont finies, Monsieur El Khannouss, ici-moi je ne me prononce pas sur le fond du dossier, moi, je me prononce sur la forme et je trouve et d'ailleurs il y a d'autres points qui auraient pu faire l'objet d'une discussion pareille, nous estimons que non, parce que ce point-là va nous engager pour des années, ce point-là va nous engager financièrement, administrativement et cela nous fait prendre des risques au niveau de la TVA. Je demande et je redemande au nom de mon groupe simplement que par courtoisie, on retire ce point, qui sera de toute façon reporté tout simplement, et ça se fait dans beaucoup de communes. On ne vient pas comme ça en bout de législature avec les dossiers aussi importants, juste pour dire qu'on a une plume à son chapeau. C'est vrai que le chapeau n'était pas très garni, mais il n'y a pas de problème, on continuera à dire que vous avez bien travaillé ici et là. Donc ma demande elle concerne la forme, c'est simplement que chacun entende raison et qu'on ne peut pas nous obliger à voter un truc pareil qu'on nous a présenté une heure avant le Conseil communal et je me demande même, je n'ai pas eu le temps de vérifier, si légalement, une Section réunie ne peut pas avoir lieu le même jour que le Conseil communal, il me semble que dans la loi communale, j'ai un jour lu ça quelque part, mais je n'ai pas eu le temps de vérifier pour une fois.

M. le Président :

Je ne peux pas répondre à la dernière question que vous venez de poser Monsieur Ikazban, je vérifierai parce que ça m'intéresserait de le savoir. Je rends la parole à l'Echevin, Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Monsieur Ikazban concernant les plumes à mon chapeau, je vais prendre ça pour un compliment venant de votre part. Ce que je proposerai à l'ensemble des Conseillers, c'est de reporter le point au mois prochain, est-ce que vous êtes tous d'accord ? Un mois, ça vous laisse le temps de bien analyser la situation ? Le prochain Conseil communal du mois de novembre, est-ce que vous êtes d'accord ? On va reporter ça au mois de novembre et j'ose

espérer que d'ici là, vous aurez le temps avec les spécialistes de bien analyser la situation. On est d'accord, tous les points concernant la Régie Communale Autonome sont reportés ? Merci.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je vous donne la parole.

M. Ikazban :

Je remercie l'Echevin pour sa sagesse, rare, mais voilà il faut le souligner. Encore une plume à son chapeau.

M. l'Echevin El Khannouss :

On va passer six ans à s'amuser, rassurez-vous. Je vais faire un investissement dans Xanax.

M. le Président :

Le point est reporté.

M. Ikazban :

Ce qui est certain, c'est que nous aurons quelqu'un dans l'opposition qui sera vigilant qui connaît à fond le dossier.

M. l'Echevin El Khannouss :

Ça, c'est certain, et ce que vous avez fait dans le passé, ce sera révolu Monsieur. La confusion des genres, ça se sera fini, je peux vous le dire.

M. le Président :

Les points six et sept sont reportés au prochain Conseil.

M. l'Echevin El Khannouss :

Les élections sont finies, Monsieur.

M. le Président :

Mais non, vous aurez l'occasion de poser les questions la prochaine fois et cela permet à ce moment-là aussi à tout le monde de réfléchir à tête reposée sur le projet.

M. de Voorzitter :

Mijnheer Berckmans, u had het woord gevraagd.

M. Berckmans :

J'ai quand-même un petite remarque suite à la réponse de l'Echevin dans le sens que cela fait plusieurs fois qu'il m'a promis, et d'autres aussi, de me retranscrire par courriel mais je n'ai jamais reçu...

M. l'Echevin El Khannouss :

J'ai demandé au Secrétaire communal de le faire, pour être sûr que cela soit fait...

M. Berckmans :

Oui mais les autres fois...

(Rires - Gelach)

M. le Président :

Trêve de plaisanteries, avançons.

Le point est reporté.

7. Sports - Prolongation du contrat de concession conclu entre la Commune et l'A.S.B.L Molenbeek Sport modification de la durée et actualisation de la liste des biens donnés en concession.

Sport - Verlenging van het contract van de tussen de Gemeente en de vzw Molenbeek Sport gesloten concessie - Wijziging van de duur en update van de lijst van in concessie gegeven goederen.

M. le Président :

Le point est reporté.

8. Prévention - Asbl "Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek"- Rapport d'activités 2017, comptes de résultats et bilan 2017 - Rapport du Réviseur d'entreprises - Budget 2018.

Preventie - Vzw « Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek - 9 » - Jaarverslag 2017, resultaatsrekeningen en balans 2017 - Verslag van de Bedrijfsrevisor - Begroting 2018.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

9. Finances - C.P.A.S. - Budget 2018 - 3ième modification budgétaire.

Financiën - O.C.M.W. - Begroting 2018 - 3de begrotingswijziging.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

On s'est abstenus lors du Conseil du CPAS, et donc on va rester dans la concordance et dans la logique de ce principe-là.

M. le Président :

Je vais faire un vote à main levée, comme ça on sait qui s'abstient.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

**10. Finances - Budget communal 2018 - Modification budgétaire ordinaire n° 3.
Financiën - Gemeentebegroting 2018 - Gewone begrotingswijziging nr 3.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Très rapidement, la zone de police a clôturé son compte la semaine passée et il y a un boni, il y a un boni qui est dégagé du résultat de la zone de police pour l'exercice 2017. Au lieu de prendre ce boni lors de la clôture du compte de la commune 2018 en boni cumulé, ce serait dans un premier temps effectivement à l'exercice propre, mais qui va venir augmenter le boni cumulé, donc on a préféré le mettre dans un fonds de réserve. C'est juste de la gestion, c'est pour avoir des moyens supplémentaires pour les budgets futurs, pour la prochaine majorité.

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Je veux dire, au niveau de la manipulation comptable, il n'y a pas de souci à ça, je veux dire, ce n'est pas le fait de la mettre en réserve qui pose problème, d'ailleurs c'est une preuve, et là j'avoue que c'est de la gestion. Mais on peut se poser la question sur l'importance du montant en fait. L'importance du montant, on parle de 1.800.000 €, dégagé d'une dotation de police qui initialement chaque année est amenée à être augmentée. Donc on peut s'interroger sur le pourquoi d'un tel boni. Et c'est là, encore une fois, je me répète, l'exercice en tant que tel au niveau de la mécanique comptable, on se l'accorde, mais il est préférable même de s'accorder et de s'interroger sur le pourquoi de ce montant-là. De deux choses l'une, soit il est venu en diminution de dépenses, alors qu'on écrit partout que les dépenses ont déjà été diminuées et pourquoi les avoir diminuées d'une manière très conséquente, et ça, ça pose problème. Et qu'est-ce qu'on fera par rapport à cette dotation plus tard ? Est-ce qu'elle va être réorientée au niveau de la zone de police ou est-ce qu'elle va être réorientée dans d'autres compétences ou d'autres orientations ? Merci.

M. le Président :

Ce sont des questions qui relèvent, pour une grosse partie, du conseil de police en ce qui concerne le comment les moyens ont été libérés. Pour ce qui concerne le fonctionnement dans le compte, ça c'est Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

J'aimerais juste, je n'ai malheureusement pas pu assister à la séance où le compte de la zone de police a été présenté, enfin, je suis venu, il était trop tard, j'ai vu que madame Piquard sortait avec monsieur Magérus, donc juste pour dire, mais ce n'est pas ça. Ce que je veux dire...

(Rires - Gelach)

M. l'Echevin Haouari :

Madame Piquard a assisté à la séance, c'est ce que je voulais dire, voilà, elle sortait, quittait les lieux.

Ce que je veux dire, il faut savoir qu'au niveau de la zone de police, c'est spécifique, par rapport à toutes les institutions, tous les organismes qui dépendent, entre guillemets, financièrement en tous les cas, où la Commune apporte une dotation, la zone de police, la loi le prévoit ainsi, la Commune ne peut même pas discuter le montant. C'est un montant qui est discuté entre les cinq bourgmestres, le Collège de police comme on l'appelle, le montant est fixé par le Collège de police. Les Communes, donc en dehors du Collège de police, ne peuvent pas remettre en question le montant. C'est spécifique à la zone de police, cela a été fait comme ça.

M. le Président :

On peut approuver ou vous voulez avoir un autre vote ?

Monsieur Achaoui, puisque vous avez été désigné porte-parole ?

M. Achaoui :

Je voudrais simplement rappeler, j'entends ce que l'Echevin nous dit, que c'est dans le cadre d'une dotation qui est imposée, mais je veux dire qu'on a crié haut et fort pendant des années que Molenbeek attirait toute l'attention et qu'elle avait besoin de moyens, d'un plan Canal, Jambon, et qu'on estimait que les moyens étaient insuffisants par rapport à la dynamique qui était en place et aujourd'hui on nous dit que c'est imposé forfaitairement en fonction de proratas. C'est tant mieux qu'on dégage du boni, mais je m'interroge toujours sur la nécessité de pouvoir dégager des moyens qui sont octroyés pour un besoin, qu'on n'a pas utilisés alors qu'on a créé en amont tout un scénario. Donc moi j'inviterai mon groupe, s'il veut bien me suivre, à s'abstenir par rapport à ce principe-là parce que, voilà, de toute façon l'Echevin le dit très bien, c'est mis dans un compte de réserve temporaire, ensuite de toute façon comptablement, après il va falloir l'inscrire sur le plan cumulatif, donc cela ne changera rien à la donne.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 24 votes positifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 24 positieve stemmen, 10 onthoudingen.

**11. Taxes communales - Redevances sur la délivrance de pièces et de renseignements administratifs - Modification.
Gemeentebelastingen - Retributies voor het afleveren van administratieve stukken en inlichtingen - Wijziging.**

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

**12. Recette communale - Vérification de l'encaisse communale au 2 mai 2018.
Dienst Gemeenteontvangerij - Verificatie van het gemeentekasgeld tot en met 2 mei 2018.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**13. Recette communale - Vérification de l'encaisse communale au 30 juin 2018.
Gemeenteontvangerij - Verificatie van het gemeentekasgeld tot en met 30 juni 2018.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

14. Cellule Logement - Protocole de Collaboration entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, le Centre public d'Action sociale et la Zone de Police de Bruxelles-Ouest, dans le cadre de la lutte contre les marchands de sommeil et les logements insalubres - Bilan 2017.

Huisvestingscel - Samenwerkingsprotocol tussen de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek, het Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn en de Politiezone Brussel-West, in het kader van de strijd tegen de huisjesmelkers en de ongezonde woningen - Balans 2017.

M. le Président :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Monsieur le Président, merci beaucoup. Je suppose que c'est une prise d'acte, mais comme précédemment nous n'avions pas eu l'occasion d'un petit peu étayer les éléments, j'aurais bien aimé pouvoir le faire actuellement.

Qu'est-ce que c'est que ce protocole ? C'est un dispositif de coopération entre la Commune, le CPAS et la police pour lutter contre les marchands de sommeil et les logements insalubres. Inutile de vous dire qu'à Molenbeek, les Conseillers CPAS sont très souvent confrontés à ces problèmes d'insalubrité et que nous sommes fort heureux de pouvoir nous baser sur un contrat qui est fait entre les différents intervenants pour permettre tout de même à ce que les locataires qui sont dans des logements posant problème puissent être aidés et soutenus dans leurs recherches de locations convenables.

Qu'est-ce qu'il y a comme éléments à mettre en évidence ? C'est d'abord qu'il y a une base de données de ces logements insalubres qui est disponible en ligne, il y a un relevé systématique de tous les logements problématiques, il y a une alerte insalubrité c'est-à-dire que quand des locataires viennent au service de la Population pour demander à être inscrits dans un logement qui est considéré comme insalubre, ils ont l'information comme quoi c'est un logement qui est à risques. Et puis il y a une alerte d'insalubrité qui est donc un arrêté d'insalubrité qui est mis à la population et où éventuellement cette inscription sur le territoire est tout à fait provisoire. Donc ce sont des éléments qui permettent d'encadrer des locataires de logements insalubres.

Je voudrais vous dire aussi qu'il y a la fragilité du locataire bien sûr qui est à prendre en compte, c'est-à-dire que des locataires qui vivent dans des conditions difficiles sont très souvent contraints de continuer à y vivre parce qu'ils craignent en général d'être mis à la porte par les propriétaires et que, être exclu d'un logement, cela veut dire de devoir en rechercher un autre et il n'y a malheureusement, à Molenbeek, pas tellement de possibilités de logement à des prix relativement abordables pour ces personnes-là.

Il y a des réunions trimestrielles qui se font avec ces trois sortes d'intervenants et c'est tout-à-fait positif parce que, vraiment, on a vu qu'il y a des choses qui ont été mises en place pour encadrer ces locataires. Je peux vous signaler qu'en 2016, puisque cette convention, ce contrat, date depuis 2016, il y a donc en 2016 huit appartements qui ont été déclarés insalubres et en 2017, dix. Il y a un aspect positif, et là c'est l'Echevin du Logement qui m'en a informée, c'est qu'un certain nombre de propriétaires, se rendant compte que leur logement est considéré comme insalubre et qu'il y a donc un risque pour qu'il n'y ait pas de location possible, font les travaux de rénovation, ce qui est tout-à-fait positif, d'autant plus que les finances de la Commune, enfin, les subsides de la Commune peuvent souvent les aider à faire une rénovation dans laquelle, après ça, des locataires pourront occuper ça de manière tout-à-fait saine.

Qu'est-ce que je voulais encore vous dire. Je crois que c'est quelque chose qu'il faut approuver, qu'il faut prôner parce que le fait que la police aussi soit partenaire, cela donne un certain poids, je dirais, à cette recherche ; que les appartements insalubres soient vraiment, d'abord, informés à la DIRM qui est à la Région et qui permet aussi que les locataires soient encadrés, parfois dans des situations extrêmement difficiles, où il y a des enfants, la vie, la santé des personnes et de leurs enfants est très souvent mise en cause. Et donc le CPAS a vraiment à cœur de pouvoir accompagner ces personnes pour les reloger dans les situations les plus adéquates possibles. Merci.

M. le Président :

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci monsieur le Président, je voulais simplement, on parle ici d'un protocole d'accord dans le cadre de la lutte contre les marchands de sommeil et les logements insalubres. Ici il s'agit d'une prise d'acte en réalité, on a donc ici des bilans et des rapports, je vous invite à les lire.

Moi je voudrais simplement faire une remarque, et c'est en écoutant Madame Bastin que cela m'a traversé l'esprit, moi je ne suis pas du tout de la même formation politique que Madame Bastin, mais j'ai beaucoup de respect pour son sérieux, pour son travail et son implication ici en tant que Conseillère communale, mais également au CPAS et je trouve qu'elle est un exemple. Je tenais à le dire ici parce que je pense que la politique c'est aussi ça de temps en temps. Merci Dina.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour vos interventions, en fait, en réalité, ce protocole date de 2013, parce que j'ai entendu 2016. En fait pour être précis, même si on est tous un peu fatigués, c'est bien d'il y a cinq ans que cela date maintenant et avec entre-temps toute une série d'outils qui sont venus le renforcer, comme le doublement des logements de transit. On parlait de la difficulté à se reloger quand on se trouve dans un logement qui est nuisible en fait à sa propre santé, à sa propre sécurité, ces logements de transit permettent de mettre des gens à l'abri. Et c'est vrai que la collaboration a pu s'intensifier entre la Commune et ses différents services, le CPAS et la police, et on a obtenu également des premières condamnations de marchands de sommeil grâce à ce protocole et à ce qu'on a pu transmettre aussi à la justice. Vous aurez noté qu'en 2017, on a eu à traiter deux fois moins de nouveaux cas dans le cadre de ce protocole qu'en 2016 parce que le phénomène tend à diminuer. L'actualité récente dans les journaux nous a montré que cette lutte contre les marchands de sommeil restait parfaitement d'actualité et qu'elle n'était malheureusement pas encore partagée par l'ensemble des personnalités qui souhaitent jouer un rôle politique dans notre commune, il faudra rester attentif.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

33 votants : 33 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

33 stemmers : 33 positieve stemmen.

**15. Propriétés communales - Quai du Hainaut 41-43 - Site Belle-Vue (Malterie et Hôtel) - Approbation du règlement d'ordre intérieur.
Gemeentelijke Eigendommen - Henegouwenkaai 41-43 - Belle-Vuesite (Mouterij en Hotel) - Goedkeuring van het huishoudelijk reglement.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**16. Propriétés communales - Ouverture d'un compte «Garanties locatives centralisées».
Gemeentelijke eigendommen - Opening van een rekening "Gecentraliseerde huurwaarborgen".**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**17. Propriétés Communales - Espace Bellevue - Malterie - Quai du Hainaut, 41-43 - Occupation de locaux deuxième et troisième étages par l'asbl Publiq - Avenant n°1 à la convention d'occupation approuvée par le Conseil communal du 16 décembre 2015.
Gemeentelijke Eigendommen - Project Bellevue - Mouterij - Henegouwenkaai 41-43 - Gebruik van lokalen op de tweede en derde verdieping door de vzw Publiq - Aanvulling n°1 van de gebruiksovereenkomst goedgekeurd door de Gemeenteraad van 16 december 2015.**

M. le Président :

Je donne la parole à madame Piquard - oui parce que c'est le micro de Monsieur Rahali qui s'est allumé, j'ai hésité - mais allez-y, c'est pour vous Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je voulais juste savoir si dans les occupations précaires dans ce bâtiment-là, si on a quand-même demandé l'avis, en tout cas si on s'est concerté avec la Mission Locale et Molenbeek Formation ? Pour voir s'ils ont assez d'espace sachant que le bâtiment Paraphane n'est pas en très bon état et qu'ils pourraient éventuellement en avoir besoin.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'échevin Majoros :

En fait ici, merci pour votre question, mais on parle de deux étages qui sont loués par la même association qui a d'ailleurs mis en place une carte culture à 50 € par an qui permet d'accéder à l'ensemble des musées, enfin à toute une série de musées de l'espace culturel dans les trois régions et dans les trois communautés du pays. Et donc, simplement, on fait en sorte que les deux conventions atterrissent au même moment puisqu'on leur permet de relier les deux étages. Donc il n'y a absolument aucun autre élément qui vient en compte dans ce point et il n'y a pas lieu de faire de commentaires supplémentaires dans ce cadre-là. Si vous souhaitez avoir une vue plus générale sur l'ensemble des espaces, je vous invite à introduire une question écrite, éventuellement, ou encore, à réaliser une interpellation, ou encore, à lire le rapport communal, on se fera un plaisir de pouvoir vous y répondre.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**18. Département Infrastructures et Développement Urbain - CQDPS - FEDER - rue de Liverpool 24: Prolongation de la mise à disposition temporaire.
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - DWC Zinneke - EFRO - Liverpoolstraat 24: Verlenging van de tijdelijke terbeschikkingstelling.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**19. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Construction d'un espace public et d'une crèche au Quai de l'Industrie 79, Rue de Liverpool 24, Rue Heyvaert 87 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Rectificatif de l'avis de marché - CDC 18.022.
Departement Infrastructuren en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Bouw van een publieke ruimte en van een crèche te Nijverheidskaai 79, Liverpoolstraat 24, Heyvaertstraat 87, 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Rectificatie van de aankondiging van de opdracht - Bestek 18.022.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

20. Département Infrastructures et Développement urbain - Service Marchés Publics - Contrat de Quartier Durable « Petite Senne » - Opérations 1.C1, 1.C2A, et 1.C3 - Marché de travaux relatif à la reconversion d'un site situé à Molenbeek-Saint-Jean en ateliers, logements et un espace extérieur, sis Quai de l'Industrie 75, 77, 79 à Molenbeek-Saint-Jean - Rectificatif de l'avis de marché - CDC 18.025.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Dienst Overheidsopdrachten - Duurzaam Wijkcontract «Zinneke» - Operaties 1.C1, 1.C2A, en 1.C3 - Opdracht voor werken betreffende de reconversie van een site gelegen te Sint-Jans-Molenbeek in ateliers, woningen en een buitenruimte, Nijverheidskaai 75, 77, 79 te Sint-Jans-Molenbeek. Rectificatie van de aankondiging van de opdracht - Bestek 18.025.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

21. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Quartier Durable Autour du Parc de l'Ouest - Approbation du programme complet du Contrat de Quartier Durable Autour du Parc de l'Ouest ainsi que du Rapport Sur les Incidences Environnementales y relatif.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract Rondom Westpark - Goedkeuring van het volledige programma evenals het milieueffectenrapport van het Duurzaam Wijkcontract Rondom Westpark.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

22. Mobilité - Police de la circulation routière - Règlement général complémentaire - Modifications.

Mobiliteit - Politie op het wegverkeer - Aanvullend algemeen reglement - Wijziging.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Mijnheer de voorzitter, dank u. Madame la Bourgmestre, c'est probablement une des dernières fois que je m'adresse à vous en tant que Conseiller, je ne sais pas si vous en tant que Bourgmestre, ça c'est à voir.

Donc ici on parle de certains changements au niveau de la réglementation routière. Moi j'aimerais vous parler d'un problème actuel dans le quartier Heyvaert, vous le connaissez, même si vous avez dit pendant l'été que le parc Triangle ne faisait pas partie de Molenbeek, ça je vous pardonne parce que vous étiez trop occupée. Mais donc pour le

moment, il y a de grands travaux pour le parc qu'on va créer autour de la porte de Ninove. Quand je suis revenu, je dis bien « revenu », habiter à Molenbeek en 2009 on nous avait dit, voilà, vous avez de la chance quand vous y habiterez, dans un an il y aura un grand parc, 10 ans après, on va voir bientôt la fin, mais on a fermé une partie du quai de l'Industrie qui est une voirie régionale, vous savez le quai de l'Industrie. Et la rue Heyvaert, c'est une voirie communale, c'est un sens unique pour les deux rues. Pour le moment on ne peut passer que par la rue Heyvaert, mais comme c'est un sens unique et comme l'autre rue est fermée, cela cause beaucoup de problèmes. J'ai été contacté par des voisins, j'ai parlé aussi avec l'entrepreneur, eux, ils me disent que c'est la compétence de la Commune parce que c'est une voirie communale, eux ne font rien. Moi je ne veux pas accuser, je pose simplement la question : pendant la durée des travaux, est-ce qu'il n'est pas possible de mettre au début de la rue Heyvaert et un peu plus loin, je ne sais pas exactement comment je dois le dire en français, mais je vais utiliser le mot « feu-rouge mobile », vous comprenez ce que je veux dire sans doute, donc par alternance que les voitures une fois peuvent rouler dans une direction et l'autre fois dans l'autre direction ? Je pense que cela peut résoudre pas mal de problèmes. Dank u, merci.

M. le Président :

Merci monsieur Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, ici je voudrais quand-même évoquer des problèmes qu'on me rapporte très souvent dans la population. Ici on propose d'aménager des emplacements, des zones de livraison, à certains endroits. Moi, je me pose la question de savoir : est-ce qu'il y a dans cette commune un service qui vérifie que les zones de livraison sont toujours utiles ? Moi, je connais dans ce quartier-ci deux endroits où les zones de livraison sont inutiles parce qu'il n'y a plus de commerces. Par contre, si les gens stationnent sur ces zones de livraison, ils continuent à recevoir 100 € d'amende. Alors moi, je ne comprends pas, qu'on accorde un suivi aux différentes demandes, c'est une chose, mais je pense qu'il faut aussi vérifier les zones de livraison qu'on a installées, et puis il y a des moments, allez, je prends par exemple l'exemple de la rue Picard, le bout de la rue Picard, à côté de la rue de Ribaucourt, pardon, moi je ne comprends pas comment on peut mettre en place plus de 30 mètres de zone de livraison pour une poissonnerie qui n'existe plus, pour un grossiste poissonnerie qui n'existe plus et en même temps cacher un commerce et un deuxième qui va ouvrir. En plus, on n'incite pas du tout les gens à investir et à aménager de beaux commerces, de belles façades.

Ma question c'est de savoir : pourquoi est-ce qu'il n'y a pas quelqu'un dans cette commune qui suit de manière attentive et régulière la pertinence ou pas du maintien de certaines zones de livraison ?

Et alors, dernière question, et peut-être que j'ai mal compris mais, la rue de Ribaucourt, je vois ici supprimer, l'article 1.1 « sens interdit », du Boulevard Léopold II à la rue du Presbytère. Est-ce qu'on va supprimer un sens interdit ou j'ai mal compris ? Ça, c'est ma deuxième question.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président, j'aurais bien voulu vous demander quelle est la durée moyenne de l'accord d'un emplacement pour personnes handicapées, parce que j'ai entendu des gens qui devaient attendre longtemps, est-ce qu'il y a une raison pour cela ? Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

J'avais aussi une question par rapport à ces zones de livraison. On met des zones de livraison, enfin il faut encore voir, comme le dit Monsieur Ikazban, si le commerce existe encore ou pas, mais on les met pour une durée, la journée, je veux dire, de 9h à 16h, est-ce que c'est pertinent de réduire cela ? Parce qu'on ne va pas livrer toute la journée quand-même, il y a un moment pour livrer pendant la journée. Et donc le faire pendant deux heures le matin, peu importe, l'après-midi, pour permettre aux autres, aux véhicules de stationner ensuite. Donc, c'est la durée de cette interdiction faite aux voitures de stationner sur ces zones de livraison qui m'interpelle.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Merci pour toutes vos questions. Tous les points qui vous sont soumis ce soir ont bien sûr été appliqués, il s'agit d'appliquer le règlement de police ici.

Pour répondre d'abord, Monsieur, au sujet d'Heyvaert, c'est l'entrepreneur en général qui gère les circulations, on lui demande d'atteindre des objectifs en termes d'accessibilité. Votre question, je ne peux pas vous répondre là comme ça, mais je vais relever cette question auprès du service Mobilité qui va interroger l'entrepreneur par rapport à certains accès, là je ne peux pas vous répondre, je suis désolé.

Au sujet des contrôles des zones de stationnement, les zones de stationnement, on nous demande, les zones de livraison, excusez-moi, les zones de livraison, nous installons des zones de livraison, comme nous désinstallons des zones de livraison, à la demande de commerçants et de riverains. Donc, d'abord, des zones de livraison sont demandées par des commerçants, nous étudions bien sûr la faisabilité et si d'autres zones de livraison ne sont pas situées dans un périmètre très proche ou déjà assez nombreuses. Lorsque des riverains nous disent qu'une zone de livraison n'est pas pertinente, cette zone de livraison est également étudiée et nous l'enlevons si effectivement il n'y a pas de commerce qui l'utilise.

Je ne peux pas vous répondre précisément sur les points que vous soulevez, notamment le Léopold II-Presbytère, je n'ai pas très bien compris la question. Le sens unique, j'essaie de voir la connexion entre Presbytère et Léopold II, je ne la vois pas.

Mais en tout cas, je termine, le contrôle des zones de livraison se fait par Parking Brussels bien sûr et la police en fonction du régime qui est appliqué. Peut-être que vous me donnerez plus d'éléments par rapport...

Et pour les places handicapés, avec le nouveau règlement d'octroi des places handicapés, entre le moment de la demande, l'enregistrement de la demande et le placement de la place handicapés, on met en moyenne 1,5 mois grâce au nouveau système que l'on a mis en place, on by-pass le contrôle de la police qui était quasiment, enfin, qui n'était pas appliqué, elle ne passait pas, tout simplement et donc on a pu accélérer considérablement la mise en place des places handicapés.

Alors, il n'y a pas, hélas le code de la route ou les règlements qui sont en vigueur ne nous permettent pas de calculer une durée maximale ou minimale de livraison, c'est bien ça la problématique, on doit faire confiance aux gens qui livrent, bien sûr c'est compliqué, on n'a pas de formule magique pour faire en sorte que les gens viennent livrer et repartent directement. En général, souvent, les gens sont assez futés pour laisser une porte ouverte pour faire croire qu'ils livrent toujours, mais ce n'est pas toujours le cas.

Je vous écoute pour la petite précision.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Pour la précision, au début du « décide » il y a un point 1, supprimer l'article 1.1, sens interdit entre parenthèses et il est bien indiqué « la rue de Ribaucourt » et la rue de Ribaucourt, le morceau entre le boulevard Léopold II et la rue du Presbytère. Donc rue de Ribaucourt, il y a aussi un morceau qui va du Parvis au boulevard Léopold II, si vous ne connaissez pas bien cette partie-là de la commune, je peux vous faire un croquis. Ça, c'est un élément et c'est dans votre délibération, donc je lis exactement ce qui est dessus, peut-être que je fais une erreur...

M. le Président :

Non, non, vous avez raison.

M. Ikazban :

Mon autre remarque, et vous n'avez pas vraiment répondu à ma question, et là je rejoins parfaitement ce qu'a dit Madame Evraud, il y a, dans la délibération, il y a des décisions pour ajouter des emplacements de personnes handicapées. En même temps, il y a des suppressions d'emplacements de personnes handicapées, parce que j'imagine qu'on a vérifié que, voilà. Par contre, pour les zones de livraison pour des commerces, je vois des rajouts, je ne vois pas de suppressions. Et moi je connais plusieurs exemples ici dans ce quartier, vous avez des zones de livraison qui ne sont plus utilisées parce qu'il n'y a plus de commerces, par contre ils prennent la place de riverains, d'habitants du quartier qui prennent d'ailleurs le risque d'avoir 100 € d'amende s'ils stationnent dessus. Et donc vous n'avez pas répondu à ma question, il n'y a aucun service qui assure ce suivi-là comme on le fait pour les places, les emplacements handicapés apparemment.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Mijnheer Berckmans, ik ga voor dat ik u terug het woord geef, ik ga eerst aan mijnheer Mahy het woord geven.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. Berckmans :

Monsieur Mahy, le Président vous a donné, Monsieur Mahy m'écoute, mais vous avez donné la parole à monsieur Mahy donc ...

M. le Président :

C'est parce que Monsieur Mahy essaie de comprendre la question de Monsieur Ikazban.

M. l'Echevin Mahy :

Allez-y.

M. le Président :

Allez-y monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Je vous remercie, mais je suis quand-même un peu étonné, avec ces grands travaux, que la Commune ne soit pas au courant, mais donc je me permets quand-même d'insister pour que vous regardiez ça assez vite parce que vous vous imaginez, comme le quai de l'Industrie est fermé, sur le petit bout de la rue Heyvaert, il y a des camions qui passent toujours, comme ils viennent des deux directions, si un camion doit faire marche arrière, on est parti pour une ½ heure avant qu'on puisse passer. Dank u.

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je ne peux pas...

M. le Président :

Si je peux préciser quelque chose, il y a effectivement la remarque que Monsieur Ikazban a relevée, quand vous descendez et que vous continuez, il y a le rétablissement d'un sens unique, mais il y a le petit bout de la rue de Ribaucourt qui commence au boulevard Léopold II, jusqu'au moment où elle se termine maintenant, parce que c'est vrai qu'ils ont réaménagé cette partie-là et là, cette partie-là est à double sens et donc, comme le sens unique allait jusqu'au Léopold II, ils réduisent la petite partie. Et donc, dans la délibération, comme la précédente décision disait « de la rue du Presbytère jusqu'au

Léopold II », c'était la totalité de la rue et maintenant, il faut faire la correction pour le petit bout, vous avez le faux rond-point, parce que là...

M. Ikazban :

Moi je peux être d'accord avec votre raisonnement, mais alors pourquoi est-ce qu'on indique rue de Ribaucourt, suppression du sens interdit, du boulevard Léopold II à la rue du Presbytère, on n'a pas dit de tel numéro au boulevard Léopold II...

M. le Président :

Non, non, ils le suppriment et puis ils réinstaurent de nouveau un sens unique de la rue du Presbytère jusqu'au croisement avec la rue, je ne sais plus, celle qui est le prolongement de De Lavallée.

M. Ikazban :

Vous êtes sûr ?

M. le Président :

Certain.

M. Ikazban :

J'avoue que je ne comprends plus rien, ce n'est pas grave. Vous n'allez pas inverser le sens en tout cas, ça c'est clair ? Vous avez fait assez de dégâts comme ça.

M. le Président :

Non, parce que j'avais été interpellé pour la même chose Monsieur Ikazban, donc j'avais été rechercher la chose et cela se trouve dans la délibération. Non, c'est dans la délibération, quand vous cherchez vous avez un point, je ne le retrouve pas comme ça, mais vous le retrouvez. Ils replacent le sens unique.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 32 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 32 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

23. Mobilité - Réalisation d'un Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) pour la Maison Communale.

Mobiliteit - Uitwerking van een Bedrijfsvervoerplan (BVP) voor het Gemeentebestuur.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

24. Cultures - MCCS - Exposition « Etre humain, vivre ensemble » - du 12 mars au 2 mai 2018 - Soutien financier à l'Association des Amis de la Morale laïque de Molenbeek-Saint-Jean.

Culturen - HCSS - Tentoonstelling « Etre humain, vivre ensemble » - van 12 maart tot 2 mei 2018 - Financiële ondersteuning aan l'Association des Amis de la Morale laïque de Molenbeek-Saint-Jean.

Mme Bastin :

Je pose une question.

M. le Président :

Oui.

Mme Bastin :

Je voulais poser une question, c'est-à-dire, l'exposition dure deux mois, ce qui est quand-même relativement long, est-ce qu'il y a bien un encadrement à cette exposition qui sera prévu ?

M. le Président :

Je donne la parole à madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

C'est une exposition pédagogique avec des écoles communales de Molenbeek et qui s'est déjà tenue au château du Karreveld, elle s'est tenue l'année passée, non enfin, pas l'année passée, je veux dire l'année scolaire passée.

M. le Président :

Merci Madame Bastin, merci madame la Bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

25. Relations Internationales - Octroi d'un subside à l'asbl Belgian Equity Education Movement - Projet centre pour handicapé mental à Palmarin.

Internationale Betrekkingen - Toekenning van een subsidie aan de vzw Belgian Equity Education Movement - Project centrum voor mentale gehandicapten in Palmarin.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

J'ai une question à poser de manière concrète : quel est le projet ? Est-ce que l'on va aller là-bas pour mettre sur pied un encadrement pour les enfants qui ont des problèmes

mentaux ou est-ce qu'on va les aider à mettre une certaine structure, une législation en place pour eux ou est-ce qu'on va créer des écoles qui permettront ou du moins un début de scolarité pour ces enfants-là ? C'est le projet concret que j'aurais bien voulu connaître parce que je ne l'ai pas trouvé, merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Juste une précision. Ici c'est un subside de 800 €, l'association Belgian Equity Education située chaussée de Wavre, donc à 1160. Mais enlevez-moi un doute, on n'a pas approuvé un règlement qui prévoit justement d'être attentif à la localisation géographique des associations qui demandent des subsides ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. Ikazban :

En résumé, quand ce ne sont pas des Molenbeekois, est-ce qu'on n'avait pas dans le règlement prévu quelque chose ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Que tout le monde se rassure, ce projet existe depuis de très longues années. C'est un projet effectivement qui s'est développé à Palmarin. Les fondateurs de ce projet, ainsi que d'autres projets, qui se trouvent aussi bien dans la région de M'Bour que dans cette région-là sont des partenaires de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Cette école d'accueil d'handicapés relativement lourds, ce sont des types 8 et beaucoup plus, je dirais d'autres types d'handicaps, ça commence à partir du type 8 et puis ça va jusqu'au type 1 je pense. Nous avons visité cette association et ils sont déjà occupés et il y a énormément de pays européens qui interviennent, la Belgique, l'Espagne, nous sommes vraiment un tout petit partenaire. Le montant que vous avez pu voir correspond à notre capacité à pouvoir les aider dans le cadre de l'acquisition de matériel scolaire adapté à ce type, je dirais, d'handicap.

Et par rapport à la question qui est posée, d'ailleurs il y a un dossier très fourni qui se trouve au service des Relations internationales, par rapport à la question de savoir s'ils sont effectivement domiciliés à Molenbeek, non, l'ASBL n'est pas domiciliée à Molenbeek. Néanmoins, c'est un partenaire de la commune de Molenbeek et c'est dans le cadre du projet de partenariat avec la ville de M'Bour que s'inscrit ce soutien, M'Bour au Sénégal.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin El Khannouss :

Ce n'est pas un jumelage, c'est un partenariat. La différence c'est que, pour rappel, la commune de Molenbeek-Saint-Jean a eu dans son histoire deux jumelages. Il y en a un qui a défrayé la chronique, qui se faisait avec une petite ville qui est dirigée par deux personnages qui défrayaient la chronique en France, je ne vais pas les citer pour ne pas leur faire de publicité. Le deuxième a été fait en 2002 avec la ville d'Oujda. Simplement, c'est au niveau protocolaire que cela change. Par contre un partenariat, cela s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet qui est entre autres financé par l'AGCB et pour lequel nous avons des obligations très très précises où le type d'activités que nous pouvons développer est défini par les pouvoirs subsidiant. Tandis qu'un jumelage, c'est en fonction des moyens de la commune que des initiatives peuvent être prises comme d'ailleurs celles qui ont été développées dans le cadre du jumelage avec Oujda. Ce sont vraiment deux relations qui sont comparables mais qui sont différentes par rapport aux contraintes tout simplement.

M. le Président :

Merci monsieur l'Echevin.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**26. Sport - Octroi d'un subsidie à l'asbl « Leao de norte ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw « Leao de norte ».**

M. le Président :

J'ai dit « Leao de norte », je ne sais pas, mais je suppose que c'est de l'espagnol.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

C'est juste pour expliquer qu'il y a une petite faute de frappe. En français, c'est bien « Leao de norte » comme vous dites, mais en néerlandais c'est « Leao de notre », voilà, c'est tout.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président, j'aimerais bien, parce que j'ai regardé sur le site, « Leao 'do' norte » d'ailleurs, de quel sport s'agissait-il ? Parce que moi, je n'ai rien trouvé, je n'ai peut-être pas bien regardé. En même temps, il était indiqué que le siège central était à La Louvière, donc j'aurais bien voulu connaître le lien avec Molenbeek ? Merci.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Je rejoins Madame Bastin parce que j'ai également été chercher un petit peu, je voulais m'initier à la discipline mais...

M. le Président :

Merci monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je vais faire comme, lorsque je n'ai pas de réponse précise à donner, dans ce cas-ci je vais demander qu'on vous transfère tous les renseignements concernant cette association. Le subside qui a été octroyé, c'est sur base de critères et d'un projet très concret, donc je vais vous envoyer, demander au service Sport d'envoyer tous les éléments précis par rapport aux questions que vous posez.

M. Ikazban :

L'ASBL, j'ai les annexes, si vous voulez, je les ai imprimées.

M. le Président :

Ça convient ou il y a-t-il des questions ? Ça convient ? Ce sont les annexes qui sont dans la note.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je vais jeter un coup d'œil, je n'ai pas envie de chercher. C'est justement, la transparence veut que les personnes, avant d'obtenir un subside, remplissent avec précision un document et on vérifie effectivement s'ils répondent aux critères établis. Nous avons quand-même amélioré ce règlement, il est beaucoup plus précis. Nous l'avons amélioré par souci de transparence !

(On entend des commentaires - Men hoort commentaren)

M. le Président :

S'il vous plait !

M. l'Echevin El Khannouss :

C'est une ASBL qui, effectivement, a développé des activités dans nos infrastructures et qui est passée par le service Sport pour demander un soutien pour des activités qui se déroulent entre autres à l'extérieur tout simplement et la majorité des membres qui composent cette association sont des Molenbeekois.

M. le Président :

Est-ce qu'on peut reporter le point pour qu'il y ait une explication concrète ?

M. l'Echevin El Khannouss :

On peut, c'est un club de jiu jitsu, s'il vous plaît, il suffit de lire effectivement les annexes...

M. le Président :

Oui mais visiblement, il y a des doutes, donc...

M. l'Echevin El Khannouss :

Non, parce que, attendez, attendez, non, je veux lever tout doute par rapport, lorsque, s'il vous plaît, inutile d'essayer de faire comme si on découvrait un mode de fonctionnement. Je rappelle que tous les... Je peux terminer mon propos madame ? Merci.

Simplement, lorsque nous avons une demande, moi, je suis toujours étonné, quand il s'agit de 700 €, vous faites un foin extraordinaire alors qu'il y a parfois des dossiers, je prends ici l'exemple du financement des grands clubs de foot qui ont défrayé la chronique, on parle de millions d'euros et je n'ai entendu personne poser des questions. Ici par rapport à une association qui occupe une majorité de Molenbeekois, qui participe à des activités au niveau international, qui reçoit un budget sur base d'un règlement bien précis, vous êtes en train de faire comme si vous découvriez un règlement. Le règlement est appliqué à la lettre et c'est le service des Sports qui étudie le dossier avant de faire une proposition qui aboutit aujourd'hui au sein du Conseil communal. Et tous les projets qui arrivent ici, qui sont soumis au Conseil communal remplissent des critères pour l'obtention de subsides et cela se fait dans la totale transparence.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Le problème, nous, contrairement, on ne fait pas de procès d'intention, nous, nous posons des questions en tant que Conseillers communaux et l'Echevin, il faut être honnête Monsieur l'Echevin, vous savez beaucoup de choses, mais là, vous ne savez rien, vous avez besoin des documents pour vous remémorer, vous rafraîchir la mémoire et moi, dans tous les dossiers annexes que j'ai lus, celui qui me paraissait le plus curieux, c'était celui-là, une association qui était située à Anderlecht avec des activités à La Louvière et puis des trucs à l'étranger, donc moi je n'ai rien compris. Quand vous dites que beaucoup de membres sont de Molenbeek, on ne sait même pas voir combien il y a de membres, il y a deux membres, trois membres, vingt membres, cinquante membres, cent membres ? On ne sait pas, donc franchement, ce n'est pas sérieux !

M. le Président :

Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je vais enrichir votre curiosité, je vais demander aux responsables du service Sport de vous fournir le dossier détaillé avec le nombre de participants qui vont pouvoir participer à ces différentes activités qui sont reprises d'ailleurs à la troisième page, avec le nombre de Molenbeekoïses qui composent ces équipes qui participent à ces rencontres internationales.

M. le Président :

Merci monsieur l'Echevin. Le point est reporté.

**27. Sports - Octroi d'un subside à « Team azarkan » (association de fait).
Sport - Toekenning van een subsidie aan de club Team Azarkan (feitelijke vereniging).**

M. le Président :

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Tijdens deze aflopende legislatuur ben ik een paar keren tussengekomen om te wijzen op een aantal taalfouten in het Nederlands. Wij hebben hier gemeenteraadzittingen tot 5 uur 's morgens gedaan, ik heb elke fout er niet op gewezen anders zaten wij hier tot 12 uur 's middags. Maar dus nu staat er in de titel van de tekst in het Frans « sport, octroi d'un subside de l'ASBL Team azarkan » et puis il est mis « association de fait ». Donc c'est important aussi en français d'avoir un texte correct, en Néerlandais c'est correct. Ici c'est une ASBL et on met « association de fait ». Donc je répète aussi, et c'est quand-même important, pendant cette mandature, j'ai fait plusieurs fois la remarque qu'il y avait des erreurs au niveau du texte néerlandais, je ne l'ai pas toujours fait parce qu'on avait des Conseils communaux, des séances jusque 5 heures le soir, le matin, pardon, si je l'avais fait chaque fois, on serait resté jusqu'à midi. Mais donc ici il y a quand-même quelque chose qui est un peu bizarre. On parle d'une asbl et puis d'une association de fait.

Deuxième question au niveau du dossier même, est-ce qu'il n'était pas mis dans le règlement, on en avait parlé au début de la mandature qu'il faut, qu'il s'agit d'une asbl, d'une personne morale, pour recevoir un subside. Dank U.

M. le Président :

Dank U Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

J'aurais voulu demander, apparemment c'est un club de boxe situé à Woluwé-Saint-Lambert. J'aurais bien voulu avoir le lien avec Molenbeek. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je ne vais pas m'attarder sur les erreurs. Je vais demander simplement qu'on les corrige, qu'on clarifie les choses par rapport au statut de la structure. A ma connaissance, la Team Azarkan est une asbl et le lien avec Molenbeek, c'est que l'activité qui va se dérouler en janvier 2019, le 27 précisément, va se dérouler dans nos infrastructures et donc la grande majorité des participants à cette rencontre sportive, c'est la énième fois qu'ils organisent cet événement chez nous et d'ailleurs, la Team Azarkan, mais d'autres teams aussi vont s'associer, exclusivement pratiquement que des Molenbeekois qui pratiquent la discipline thaiebox, kick-boxing, etc. Donc l'activité se déroulera dans nos infrastructures et le petit subside que nous donnons, c'est justement un petit coup de pouce comme nous le faisons chaque fois, pour l'organisation de l'évènement.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Ik geef het woord aan de heer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Très brièvement, néanmoins ma remarque, je veux juste dire que je n'ai aucun problème avec cette association.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**28. Emploi - Octroi d'un subside à l'a.s.b.l. RAS EL HANOUT.
Tewerkstelling - Toekenning van een subsidie aan de vzw RAS EL HANOUT.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

29. Action sociale - Octroi d'un subside aux communes dans le cadre de l'octroi d'une subvention spéciale en application de l'ordonnance du 13 février 2003 - Arrêté du gouvernement du 21 juin 2018 accordant un subside aux communes participant à la mise en place d'un atelier personnalisé au sein de leur CPAS - Approbation du projet de convention.

Sociale Actie - Toekenning van een subsidie aan de gemeenten in het kader van de toekenning van een bijzondere toelage in toepassing van de ordonnantie van 13 februari 2003 - Besluit van de regering tot toekenning van een subsidie aan de gemeenten die deelnemen aan de organisatie van een individuele pedagogische workshop in hun OCMW - Goedkeuring van de ontwerpovereenkomst.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

C'est comme pour le point précédent, j'aurais voulu apporter une petite, enfin des informations complémentaires, parce qu'on se demande peut-être ce que c'est un atelier personnalisé.

Il s'agit donc en réalité d'une sélection de jeunes entre 18 et 25 ans qui sont totalement décrochés au niveau scolaire, au niveau projet de formation, au niveau projet d'étude et au niveau du projet professionnel, mais donc c'est un travail assez important où le CPAS a été sensibilisé, mais où on s'est demandé, vu l'importance de ce travail, avec des jeunes complètement hors cadre, comment faire, étant donné que les assistantes sociales/sociaux étaient déjà surmenés par le travail habituel et finalement petit à petit, on s'est dit que ça faisait partie de notre population, la population la plus difficile d'ailleurs et d'un nombre important de jeunes qui sont complètement livrés à eux-mêmes.

Je tenais à ce que vous soyez sensibilisés au fait que les assistant sociaux qui travaillent à cette convention ont d'abord du sensibiliser les jeunes à revenir dans un cadre, à revenir dans des entretiens, à reprendre des habitudes de contacts, ce qui a été un travail extrêmement important et lourd.

Nous avons réussi à sensibiliser 120 jeunes, ce qui est quand même un certain record. Je tiens d'ailleurs à féliciter le personnel du CPAS pour tout le travail de base qui a été fait par rapport à ça. Le choix des professeurs ne nous appartient pas, mais s'il y a des difficultés particulières, nous pouvons intervenir pour essayer de les sensibiliser à un fonctionnement pédagogique et d'ailleurs plutôt d'une information citoyenne au départ. Il n'y a pas que de la pédagogie, loin de là, c'est vraiment une formation, un incitant à la citoyenneté et à reprendre pied du point de vue socio-économique.

Je voulais aussi dire que le CPAS fournit le local qui est un local pas très grand mais il faut se dire aussi que ces jeunes, il y en a 120 qui ont été sélectionnés, et bien les 120 ne viennent pas régulièrement au cours. Je voulais donc signaler à tout le monde que cette tâche difficile est menée de manière tout à fait, à mon avis, par les assistants sociaux et que c'est vraiment un travail de fond et que je remercie beaucoup d'ailleurs les subsides qui nous ont été octroyés pour pouvoir mener ce travail de manière valable. Merci.

M. le Président :

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président. Bien évidemment, je vais me joindre à Madame et ma collègue Dina Bastin par rapport à tout ce qui a été dit. Bien évidemment, parmi les missions et les priorités du CPAS, il y a le volet « jeunes » et à travers cette convention qui va être signée, c'est toute la dynamique parce que peu de gens comprennent la complexité que ça a. Notre formation politique, avec les autres, ça a été approuvé unanimement, et donc on ne peut que se réjouir de ce genre d'initiative et donc bien évidemment on va s'inscrire positivement dans cette démarche-là.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président, évidemment je peux que me réjouir de l'octroi de ce subside, mais quand je vois la somme, c'est 41.400 euros, ça paraît beaucoup, mais pour un projet pareil d'une si grande envergure, c'est une maudite somme et je me demandais concrètement, ces séances d'informations citoyennes, d'abord quel était la nature aussi de ce financement ? Est-ce que ça couvrait des frais surtout d'animations et alors comment s'opérait la sélection de ces jeunes ?

Vous parliez de 120 jeunes. Est-ce que ce sont des jeunes concernés par le programme d'intégration qui est quand même contraignant, c'est-à-dire pour le dire autrement, est-ce que ce sont des jeunes qui viennent, qui participent à ces formations de manière volontaire ou bien quelque part, c'est contraignant et que leur revenu d'intégration sociale est quelque part liée à la présence à ces formations.

Donc deux questions au niveau du financement parce que je trouve quand même que c'est assez limité au niveau de la somme et puis la seconde, au niveau de la façon que vous recrutez ces jeunes-là, et est-ce qu'ils sont volontairement associés ou de façon contraignante ? Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Ce sont des jeunes qui ne sont pas du tout impliqués dans le programme d'intégration, c'est-à-dire qu'ils sont sélectionnés par les familles qui ont le revenu d'intégration, par la fratrie, par les constats parfois, quand on va au domicile, quand on constate qu'il y a des jeunes qui sont là à glander sans aucun objectif, sans avoir rien à faire et à ce moment-là, les assistantes sociales essaient d'utiliser les techniques qu'elles ont pour les accrocher d'abord. C'est le plus gros travail, c'est essayer de les accrocher, de les sensibiliser au fait qu'ils ont quand même une vie en dehors et qu'il y a des tas de projets qu'ils peuvent venir effectuer. D'abord venir parler de leur mal être, de tout ce qu'il y a eu autour de leur déscolarisation, etc. C'est donc vraiment un travail de terrain mais ce ne sont pas des jeunes qui viennent à nous. C'est plutôt nous qui allons à eux et qui essayons de les ramener petit à petit.

Alors les 45.000 euros, c'est uniquement dévolus aux enseignants. C'est un enseignant et demi, donc un temps plein et un demi temps plein à partir normalement du mois de janvier au mois de décembre 2018 en sachant bien que ce projet n'a été réellement effectif qu'à partir du mois de juillet parce qu'il y a eu tout cet accrochage et pendant ce temps-là, l'enseignante n'était pas là. Il a d'abord fallu faire le travail de terrain avant de pouvoir les amener dans un local où on pourra faire un travail de base.

Alors il y a le pise qui leur est donné au moment où ils entrent dans un contexte de formation, d'encadrement de manière régulière.

M. le Président :

Merci madame Bastin.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

30. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marchés Publics - Marché de travaux relatif à la reconversion d'un site situé à Molenbeek-Saint-Jean en ateliers, logements et un espace extérieur, sis Quai de l'Industrie 75, 77, 79, dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Petite Senne ». - CDC 18.025 - Non attribution - Approbation de la relance du marché avec adaptations des conditions. (Complémentaire)

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Opdracht voor werken betreffende de reconversiewerken van een site te Sint-Jans-Molenbeek in ateliers, woningen en een buitenruimte, gelegen te Nijverheidskaai 75, 77, 79, in het kader van het Duurzaam Wijkcontract «Zinneke».- Bestek 18.025 – Niet gunning - Goedkeuring van de herlancering van de opdracht met aangepaste voorwaarden. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Par rapport au rectificatif Quai de l'Industrie, c'est le premier point que tu as cité je crois.

M. le Président :

Oui mais il a été approuvé celui-là

M. l'Echevin Gypers :

Oui mais le problème, c'est qu'il ne peut pas être approuvé tel quel parce que le Secrétaire communal vient de m'annoncer qu'il y a des rectifications à faire. Je demande votre attention pour ça, je ne sais pas si vous êtes prêts à le faire, mais moi, je demande de le faire parce sinon, on risque de perdre les subsides. C'est la seule raison, sinon je l'aurais

reporté, mais ici il semble et j'écoute ce que le Secrétaire communal me dit, le service dit que si on n'approuve pas le point aujourd'hui, ce sont les montants qui ne sont pas bons, il faut qu'on les rectifie, sinon le point ne peut pas passer. Est-ce que vous êtes d'accord qu'on modifie ces sommes une à une ?

Mme Tahar :

Attendez, moi j'avais une intervention. On approuve comme ça, d'abord c'est un point qui passe en urgence. J'entends bien qu'il y a une urgence. Je suis désolée, mais je pense qu'il n'y a personne ici dans le Conseil communal qui a pris connaissance et qui a lu tous ces documents qu'on va approuver dans l'urgence.

Je suis très embêtée parce que je sais qu'il y a un caractère urgent, mais moi, j'ai du mal à me prononcer sur quelque chose que je n'ai pas du tout lu. En plus, j'entends que les chiffres sont erronés, et bien ce n'est pas sérieux. Je suis désolée et donc à défaut d'avoir des chiffres corrects on ne peut pas approuver. Ce n'est pas la première fois, mais là ...

M. l'Echevin Gypers :

Oui mais le problème, c'est qu'il ne peut pas être approuvé tel quel parce que le Secrétaire communal vient de m'annoncer qu'il y a des rectifications à faire. Je demande votre attention pour ça, je ne sais pas si vous êtes prêts à le faire, mais moi, je demande de le faire parce sinon, on risque de perdre les subsides. C'est la seule raison, sinon je l'aurais reporté, mais ici il semble et j'écoute ce que le Secrétaire communal me dit, le service dit que si on n'approuve pas le point aujourd'hui, ce sont les montants qui ne sont pas bons, il faut qu'on les rectifie, sinon le point ne peut pas passer. Est-ce que vous êtes d'accord qu'on modifie ces sommes une à une ?

Juste pour un peu mieux expliquer ce point a déjà été approuvé bien avant et ici, on revient parce qu'il y a une modification à faire dans ce point, mais le point lui-même a déjà été approuvé et ces modifications sont d'ordre budgétaire, c'est-à-dire que si le budget n'est pas suffisant pour attribuer, on ne sait pas attribuer et donc, ce qu'on demande, ce que le service demande, c'est de remonter le budget pour qu'on puisse attribuer. Si on ne peut pas attribuer dans les délais, eh bien les subsides vont tomber.

C'est très technique, je suis d'accord, mais je comprends aussi qu'on arrive avec ça à pied levé et qu'il faudra sans doute revenir là-dessus avec une meilleure explication si vous le désirez.

M. le Président :

Madame Tahar, un petit instant avant de vous redonner la parole. Est-ce que je pourrais vous proposer éventuellement qu'il y ait une suspension de séance qui permettrait aux chefs de groupe de se réunir avec l'Echevin et le Secrétaire communal de telle façon que vous obteniez les informations concernant les modifications qui se trouvent à faire sur la délibération qui a été déposée sur les tables puisqu'il semblerait que ce sont des erreurs de chiffres et pas d'autres choses, ce qui permettrait d'avancer et de ne pas rater un train pour obtenir des subsides.

Est-ce qu'on est d'accord avec ça ?

Je fais une suspension de séance et je demande aux chefs de groupe de bien vouloir rejoindre Jan Gypers. Merci.

Mme Tahar :

Juste une précision, Monsieur le Président, il ne s'agit pas du tout de refuser le point. Il s'agissait juste d'avoir des clarifications.

(La séance est suspendue 5 minutes - De zitting wordt voor 5 minuten geschorst)

M. le Président :

Puis-je demander aux Conseillers de reprendre leur place s'il-vous-plait.

Je rouvre la séance du Conseil communal.

Mijnheer Gypers, U heeft het woord om een paar inlichtingen te geven tegenover het punt.

M. l'Echevin Gypers :

Merci Monsieur le Président., je pense qu'il est nécessaire, par respect pour mes collègues, de donner un mot d'explication et de dire de quoi il s'agit. Il s'agit d'un bâtiment exemplaire qui est dans le cas du contrat de quartier « Petite Senne » et qui se trouvera juste à côté de la grande Hall. Donc la grande Hall, je suppose que tout le monde a déjà entendu parler de la grande Hall. C'est une Hall couverte qui est plus au moins aussi grande que la Place communale et donc c'est quelque chose de très important et juste à côté, il y un bâtiment ou au rez-de-chaussée Groot-Eiland, qui est une association qui se trouve juste en face du canal, va produire des meubles à partir de bois de récupération. Ce qui est assez exceptionnel, c'est que toute la production va être visible de l'extérieur. Ce sera vitré et tout le monde pourra constater comment cette production ce fait et comment les choses se font.

Au premier étage se trouvera des logements type social mais intergénérationnel. Ça veut dire que ce seront des logements avec des familles mono parentales et des personnes âgées avec une association qui devra faire le mix et qui devra faire en sorte que l'un aide l'autre et qu'il y ait un bon contact qui s'établit.

C'est de ce bâtiment là qu'il s'agit et donc là, il y avait un problème. Le bureau d'étude avait fait une estimation et cette estimation qui était reprise dans le cahier des charges a fait qu'il y a aucune entreprise qui a soumissionné. Ceci parce que le prix était trop bas.

Maintenant il y a u rajustement à partir du bureau d'étude qui a fait un réajustement et c'est ce réajustement que nous approuvons aujourd'hui, donc du prix pour lequel le bâtiment devrait être construit. Merci.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

31. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Construction d'un espace public et d'une crèche au Quai de l'Industrie 79, Rue de Liverpool 24, Rue Heyvaert 87 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Rectificatif de l'avis de marché et du cahier des charges - CDC 18.022. (Complémentaire)

Departement Infrastructuuren en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Bouw van een publieke ruimte en van een crèche te Nijverheidskaai 79, Liverpoolstraat 24, Heyvaertstraat 87, 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Rectificatie van de aankondiging van de opdracht en het bestek - Bestek 18.022. (Aanvullend)

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**32. GRH - Règlement de travail - Horaire du personnel ouvrier. (Complémentaire)
HRM - Arbeidsreglement - Uurrooster arbeiderspersoneel. (Aanvullend)**

M. le Président :

Je donne la parole à madame l'Echevin Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Il n'y a pas grand-chose comme changement. C'est simplement le changement d'heure de table qui a été diminué de 45 minutes à 30 minutes à la demande des ouvriers et le protocole d'accord est signé.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

M. le Président :

Monsieur Rahali, c'est un petit peu délicat parce que vous êtes ici avec une interpellation ou vous interrogez un Collège futur sur ses intentions. Le Collège futur n'étant pas en place, il est difficile et le Collège présent a difficile à répondre.

Mme la Bourgmestre :

Mais qu'il pose la première question.

33. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Rahali, Conseiller communal Act, relative aux activités pour les jeunes de 16 à 25 ans au Maritime. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali, Gemeenteraadslid Act, betreffende de activiteiten voor de jongeren van 16 tot 25 jaar oud in het Maritiem. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à monsieur Rahali.

M. Rahali :

Dank U mijnheer de Voorzitter.

Madame la Bourgmestre, chers collègues, suite à de multiples interpellations, revendications et demandes des jeunes du Maritime, nous ne pouvons rester muets à leurs appels. Les jeunes du Maritime souffrent depuis très longtemps d'un manque d'occupations extrascolaires, d'un manque d'occupation marqué, pourtant leur demande légitime n'était pas extraordinaire. Le souhait serait d'avoir une maison de quartier offrant des activités multiples, sportives, culturelles ainsi qu'un service de permanence sociale orienté pour qu'ils puissent trouver une formation ou un job.

Bien entendu, il y a une maison de quartier dans le quartier Maritime sis rue Van Meyel. Malheureusement, cette maison de quartier ne répond pas à cette tranche d'âge qui est de 16 à 25 ans. C'est cette tranche d'âge qui est vraiment dans le besoin et qui en souffre. C'est ce qui ressort de notre constat dans ce quartier spécifiquement. Selon leurs dires, cette demande a été faite depuis longtemps. La question est pourquoi les services concernés n'ont pas réagi favorablement à cette demande qui date ?

M. le Président :

Merci monsieur Rahali.

Je donne la parole à Madame l'Echevine Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Merci pour la question, il est vrai que quand il y a eu des tensions importantes dans le quartier Maritime, c'était l'été 2008 ou l'été 2009, il y avait eu à ce moment-là une demande forte de jeunes du quartier pour une maison de jeunes et donc suite à ça, il y avait un contrat de quartier qui avait été lancé qui s'appelait « autour de Léopold II » dans lequel était programmé sur le boulevard Léopold II un bâtiment qui devait abriter une maison de jeunes et une maison des associations et c'était en partie pour répondre à cette demande des jeunes de l'époque.

Quand je suis arrivé en 2012, le contrat de quartier venait de commencer et le service des Projets subsidiés qui gérait les contrats de quartier estimait que la définition de ce projet en particulier, à savoir ce bâtiment boulevard Léopold II qui devait accueillir une maison de jeunes et une maison d'associations était assez floue et qui nécessitait de remettre autour de la table toutes les personnes qui avait à un moment donné participé à l'élaboration du contrat de quartier.

Donc du coup, on a décidé de remettre autour de la table tous les différents acteurs qui avaient participé pour redéfinir le projet. Ça, c'est une première chose et je vais y revenir dans un second temps.

Parallèlement à ça, quand je suis arrivée comme Echevine, on a lancé les états généraux de la jeunesse qui ont permis de consulter le secteur de la jeunesse et notamment les jeunes avec une question par rapport à cette question d'une maison de jeunes dans le quartier Maritime, on avait notamment réuni plus de 200 jeunes ici, au Centre Communautaire pour discuter des besoins et donc, c'est notamment suite à ces états généraux et suite au groupe de travail, dans le cadre du contrat de quartier qui arrivait plus ou moins à des conclusions similaires qu'effectivement, il y avait des besoins par rapport aux jeunes de 16 à 25 ans, mais ce n'était peut-être pas une maison de jeunes, à proprement parlé qui pouvait y répondre puisque vous savez que le décret des maisons de jeunes, c'est pour les jeunes de 12 à 18 ans et c'est donc comme ça qu'il y a eu deux choses qui ont été mises en place.

La première chose, c'est le projet pôle jeunesse qui se tient pour l'instant boulevard Léopold II et qui a vraiment pour mission d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans. Il s'avère que jusqu'à présent, ce projet a très peu de moyens, parce que comme vous le savez, au niveau des subsides jeunesse, c'est très compliqué parce que c'est très cloisonné. Il y a le décret Maison de jeunes, mais comme je vous l'ai dit, c'est jusqu'aux jeunes de 18 ans. Il y a le décret qui concerne l'aide en milieu ouvert, mais qui est plutôt pour de l'aide individuelle et donc en fait, le projet du pôle jeunesse ne rentre dans aucun de ces décrets. Il faudrait presque un financement spécifique qui est encore en cour d'élaboration. Donc l'objectif du pôle jeunesse est vraiment de répondre à ces besoins des jeunes de 16 à 25 ans, que ce soit via le billet de projets collectifs ou le billet d'aide individuelle pour accompagner les jeunes, que ce soit dans leur recherche d'emploi, mais que ce soit aussi par rapport à la question de leur formation par rapport à leur projet de vie tout simplement. Donc, il y a déjà pas mal de projets qui ont été menés grâce à ce pôle jeunesse, même s'il doit encore être renforcé.

Parallèlement à ça, vous avez évoqué la maison de quartier et donc, c'est vrai que le constat quand je suis arrivée, c'est que les maisons de quartiers accueillent peu les jeunes de plus de 15 ans et que les animateurs se trouvaient parfois en difficultés de voir comment accompagner au mieux les jeunes de plus de 15 ans. C'est notamment pour ça qu'on a décidé de changer un petit peu l'approche et de travailler plus au projet et notamment la maison que vous avez citée, la maison qui se trouve rue Van Meyel, a pour l'instant quelques projets pour les plus de 16 ans. Il y a notamment un groupe qui a travaillé sur toute la question. L'année dernière, ils avaient fait un projet autour de la réparation de vélo. Il y a un groupe qui a travaillé avec l'aide d'IMAL et de Fonds Feder à l'utilisation de l'imprimante 3D pour réaliser différents objets et également chacun de ces groupes a pu aussi via ces projets et la mise en place de certains projets leur permettant d'avoir des financements, de faire des voyages.

Il y a notamment un des voyages qui est parti en Italie pour aller aider des réfugiés. Donc, il y a des projets qui existent dans le quartier Maritime. Je ne pense pas que le Quartier Maritime soit moins bien servi que les autres quartiers de Molenbeek. Par contre, il faut reconnaître que c'est largement insuffisant.

Là-dessus, je vous rejoins sur le fait que la question des jeunes de 16 à 25 ans reste un enjeu très important pour la commune de Molenbeek, mais comme je l'ai expliqué, c'est une tranche d'âge qui est un peu oubliée par les programmes classiques et donc, il faut faire preuve de créativité et faire se croiser différents types de financements pour arriver à des programmes conséquent pour répondre aux demandes et aux besoins importants de cette tranche-là de notre population.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci madame Turine pour vos réponses. Vous savez, quand on est engagé en politique, il faut aller jusqu'au bout et donc, je pense que nous sommes tous dans ce cas-là, on est engagé et il faut aller jusqu'au bout.

J'ai tout simplement quelques informations. Selon ce que nous possédons, c'est que cette maison de quartier, en l'occurrence avant 2012, fonctionnait d'une manière que même cette tranche d'âge que nous venons de citer était servie. Il y avait une permanence sociale qui fonctionnait relativement bien en tout cas selon nos informations, il y avait aussi un pôle jeunesse qui fonctionnait bien et il y avait aussi une école de devoirs qui était gratuite.

Aujourd'hui, notre constat est que cette école de devoirs est payante. Il n'y a pas de pôle jeunesse en tout cas quand je dis il n'y a pas, donc ce n'est pas fonctionnel. La permanence sociale a été réduite à son strict minimum alors qu'il y a des subsides par rapport à cela. Puis par rapport aux heures de cette maison de quartier en l'occurrence, parce que c'est la seule qu'il y ait dans ce quartier Maritime, c'est juste la semaine que c'est accessible entre 10h et 17h, pas le week-end et pendant les vacances, c'est juste un seul mois alors qu'avant 2012, cette maison de quartier servait tous les jours jusqu'à 20 heures, le week-end, il y avait des tranches d'heure où les jeunes avaient un accès et également deux mois pendant les grandes vacances. Voilà, ça sont les informations et le constat que nous avons. C'est un peu dommage que cela n'ait pas été amélioré pendant ces six dernières années. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Madame Turine souhaite corriger certaines choses, je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Échevine Turine :

Oui parce qu'une fois que les choses ne sont pas correctes, donc selon vos informations, je pense que vous avez été mal informé et ce que je propose, Monsieur le Conseiller, puisque nous sommes encore tous les deux-là, je vous invite à m'accompagner un de ces jours rencontrer les responsables et ils vous expliqueront tout ce qui se passe pour les jeunes.

Bien entendu il y a encore une permanence sociale. Bien entendu, il y a encore une école de devoirs qui a d'ailleurs doublé le nombre de places pour les enfants. C'est vrai que maintenant, il y a une participation symbolique qui est demandée et il y a, je vous dis des nouveaux projets par rapport aux grands jeunes qu'il n'y avait pas avant, mais donc ce que je propose vraiment, c'est que j'entends votre demande et donc je vous propose qu'on fixe un rendez-vous pour aller ensemble visiter.

M. le Président :

Merci madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

C'est beau la démocratie. L'opposition a toujours le dernier mot.

M. le Président :

Merci.

M. Rahali :

Ecoutez madame Turine, avec grand plaisir. Je connais bien cette maison de quartier. Je connais même des gens qui y ont travaillé. Je suis du quartier. Nous disons la même chose. Vous venez de dire qu'effectivement il y a une école de devoir et qu'il y a une contribution. Ce ne sont donc pas des informations erronées.

Mme l'Echevine Turine :

Le reste oui, mais pas ça.

M. Rahali :

On fera une petite visite et merci en tout cas.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

34. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Rahali, Conseiller communal Act, relative à un logement inadapté pour une moins-valide dans un logement communal. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali, Gemeenteraadslid Act, betreffende een ongeschikte woning voor een minder valide in een gemeentelijke woning. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Mon GSM, il est où ?

M. le Président :

On n'utilise pas un GSM pendant qu'on est en séance Monsieur Rahali.

M. Rahali :

C'est pour lire mon interpellation qui est là. La technologie permet aujourd'hui avec ce petit objet de...

M. le Président :

C'était une taquinerie.

M. Rahali :

Bedankt mijnheer de Voorzitter. Ik ga verder in het Frans. Het is gemakkelijker voor iedereen.

Monsieur le Président merci.

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, chers collègues,

Pendant notre campagne électorale, le logement était la thématique qui ressortait le plus chez les citoyens. C'est d'ailleurs la première cause de pauvreté dans notre commune. Il y a des statistiques et des études qui existent par rapport à cela.

En effet, pour les familles nombreuses, les familles monoparentales avec plusieurs enfants et les moins valides, ce sont les groupes les plus touchés.

Dans cette interpellation, nous avons fait une illustration d'un cas concret, d'une jeune femme en chaise roulante habitant avec son époux au 5^{ème} étage d'un de nos immeubles géré par notre commune. Cette dame se plaint des conditions dans lesquelles elle est obligée de vivre depuis très longtemps, plusieurs années et ce n'est pas la seule dans le cas.

Cette dame a fait plusieurs demandes de mutation pour un logement adapté à son handicap. Rien de réellement adapté ne lui a été proposé.

Effectivement, ni ce bâtiment, ni l'appartement dans lequel cette dame vit, ni d'autres moins valides que nous avons rencontrés, n'ont eu pour le moment une réponse favorable à leurs demandes.

Par rapport à cet immeuble, d'ailleurs plusieurs immeubles dans ce cas-là, c'est la rue des Quatre Vents l'entrée de l'immeuble n'est pas adaptée. J'ai fait moi-même l'exercice et il faut être à deux pour ouvrir la porte de cet immeuble.

Effectivement, il y a un genre de piste pour les moins valides, mais pour ouvrir la porte, il est impossible pour un moins valide de l'ouvrir tout seul. L'ascenseur n'est pas conforme et il faut être à deux pour pouvoir l'ouvrir. Il n'y a pas de porte automatique.

Par rapport à cette dame, nous avons visité sa salle de bain parce qu'elle se plaignait d'une salle de bain qui n'est pas du tout adaptée à son handicap et c'était le cas. Encore une fois, je ne vais pas rentrer dans les détails, le pourquoi et le comment.

Les couloirs par rapport aux personnes moins-valides qui utilisent des chaises roulantes, c'est un exercice, je dirais un parcours de combattants pour pouvoir y arriver avec cette chaise. Je pense que vous avez eu l'occasion de voir la vidéo, le témoignage que nous avons mis sur YouTube au nom de notre mouvement Act.

Cette dame a besoin de 20 minutes pour monter et le même exercice pour descendre, c'est-à-dire 40 minutes pour qu'elle puisse voir le jour.

On peut comprendre que dans ces conditions si difficiles, elle n'a pas toujours envie de sortir. Pourtant sortir et prendre l'aire pour ce genre de groupe fragilisé comme celui-ci,

c'est souvent la seule activité qui leur reste. Soyons sérieux, je ne suis pas en train de rire ou de blaguer. Chaque interpellation est importante pour l'un ou pour l'autre, mais en tout cas, pour ce groupe fragilisé, sortir et prendre l'air et voir la lumière du jour est souvent la seule activité qui leur reste.

Pourriez-vous avoir quelques explications pourquoi cette dame et d'autres dans son cas ou dans un cas similaire n'ont toujours pas de logement adapté alors que cette demande traîne depuis des années ?

Pourquoi aucun plan de priorité n'a été mis en place pour ce genre de cas, pour des cas qui sont urgents, des cas d'handicap en l'occurrence ? Si vous avez un plan de ce genre est-ce que vous pouvez éventuellement l'expliquer ?

Nous avons tous suivi, chacun la campagne de chacun et effectivement, j'ai vu dans vos flyers plusieurs de vos réalisations pendant la campagne électorale. En tout cas, pour ce cas-ci, je n'ai rien trouvé ce qui correspondrait à leur faciliter cette vie.

Dans ce logement et bien d'autres, il y a des manquements graves que j'ai moi-même constatés, qui ne sont pas conformes du tout aux normes techniques en vigueur, entre autre des câbles d'électricité quasi nus et à la portée de chacun.

Quels sont les explications par rapport à ce manquement d'entretien qui sont des entretiens assez graves. La Commune, bien entendu, est réellement le premier exemple, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci pour votre question, évidemment, c'est difficile pour des personnes qui vivent de pareilles situations. Vous me permettrez de ne pas répondre sur un cas précis, mais sur l'ensemble de la problématique.

Tout d'abord, il n'y a pas de difficulté à indiquer qu'il y a beaucoup de choses qui peuvent encore être améliorées au niveau du Logement Molenbeekois, et vous savez que la Commune n'est pas directement à la manœuvre et particulièrement l'Echevin du Logement ou même le Collège en direct puisque c'est un organisme qui est indépendant de la Commune, en tout cas pour tout ce qui est de la gestion.

Pour la construction, c'est autre chose et c'est vrai que la construction et parfois les programmes de rénovations peuvent être pilotés parfois par la Commune d'une manière ou d'une autre. Je pense par exemple à la mise à disposition de terrains, notamment le coin Mettwie et avenue du Condor qui permettent de construire des logements qui soient adaptables ou adaptés avec des couloirs suffisamment larges pour faire circuler les personnes à mobilité réduite. C'est le cas d'ailleurs de toutes les constructions que nous mettons en œuvre chaque fois que possible. Je pense à Cour Saint-Lazare qui a rouvert avec des normes d'aujourd'hui et qui accueille d'ailleurs une association de personnes handicapées à son rez-de-chaussée. Je pense également à Lavoisier avec 89 logements qui là aussi ont des couloirs suffisamment large que pour pouvoir accueillir des personnes à mobilité réduite. Je pense également à d'autres projets qui verront le jour demain.

Il est évident et par exemple Delaunoy, Campine mais encore d'autres projets je pense à un quartier rural qui est aménagé avec des appartements qui vont être bien plus accessibles à des personnes à mobilité réduite.

Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas de réponses même pour des personnes qui attendent parfois depuis de nombreuses années ? Parce que pendant plusieurs dizaines d'années, on n'a pas construit suffisamment de logements qui étaient adaptés, mais aussi parce que le patrimoine du Logement Molenbeekois comme d'autres auteurs est un patrimoine qui est ancien, qui parfois a commencé d'être construit petit à petit à la fin du 19^{ème} siècle. A une époque où on ne pensait pas à toutes ces nécessités d'avoir des logements adaptés à des personnes à mobilité réduite .

La réponse viendra de la création non seulement des 700 logements que nous avons ouvert lors de cette mandature-ci, mais également des 915 logements pour lesquels nous avons obtenus des budgets, des terrains ou encore des bâtiments qui pourront être entièrement reconvertis. Je pense à la Wetterenoise rue de Birmingham.

C'est grâce à ces logements qui seront ouverts que nous pourrons loger les personnes qui sont en attente de mutation en premier lieu et ça me paraît totalement indispensable parce qu'elles vivent un calvaire. Il est évident qu'on ne va pas raser les bâtiments existants où il n'est pas toujours possible d'élargir les couloirs de nos structures qui sont déjà présentes. On peut y penser lorsqu'il y a des rénovations lourdes qui sont menées et on continuera à la faire sans brusquer les personnes qui se trouvent déjà dans ces logements et qui ne doivent pas être sortis de manière brutale et sans relogement. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci monsieur l'Echevin pour vos réponses. Néanmoins il est un peu trop facile de dire que nous aurons une solution lorsque nous aurons construit 700 logements. Je suis désolé, mais ce n'est pas la réponse que j'attendais.

La priorité pour ce genre de groupe aurait été, parce que vous êtes encore Echevin, pourquoi pas de réfléchir à muter des gens qui sont par exemple au rez-de-chaussée et totalement valides, qu'elles aillent au cinquième et que cette personne-là aille vers le rez-de-chaussée. Ce sont parfois des petites idées qui ne coutent pas grand-chose mais qui sont là pour le bien du citoyen. Je vous remercie tout de même.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je clos la séance publique.